

CONSERVATOIRE

2024
2025



GUIDE DE RENTRÉE



Reims.fr
L'effervescence culturelle

DATES DE RENTRÉE

RÉOUVERTURE DU CRR : JEUDI 22 AOÛT 2024

DATES	HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC
Du jeudi 22 au vendredi 30 août 2024 (CRR fermé les samedi 24 et 31 août)	9 h - 16 h 30
Du lundi 2 au vendredi 6 septembre 2024	8 h - 19 h
Samedi 7 septembre 2024	9 h – 16 h 30
À partir du lundi 9 septembre 2024	Du lundi au jeudi de 8 h à 21 h 30 Vendredi de 8 h à 20 h 30 Samedi de 9 h à 16 h 30

FIN AOÛT

Début des affichages des morceaux imposés pour les entrées en COP musique

LUNDI 2 SEPTEMBRE : rentrée scolaire Éducation Nationale

MARDI 3 SEPTEMBRE

Horaire : 10 h

RÉUNION D'INFORMATION À L'UNIVERSITÉ REIMS CHAMPAGNE ARDENNE - POUR LES ÉLÈVES EN LICENCE PARCOURS MUSICOLOGIE

MERCREDI 4 SEPTEMBRE

TESTS ET AUDITIONS D'ENTRÉE CURSUS TRADITIONNEL

TESTS D'ENTRÉE INSTRUMENTAUX :

- Pour les élèves non débutants du 1^{er} cycle au COA (Auditoriums 3 et 4)

FORMATION MUSICALE :

- Entretien et évaluation du niveau des élèves admissibles suite aux tests instrumentaux (salles 266 et 267).

DANSE :

- Pour les initiations 1 et 2 : (enfants nés en 2017 et 2018) - matin
- Pour les débutants de 8 et 9 ans (classique et contemporain)
- Pour les non débutants de 8 ans et plus – après-midi

CHANT ENFANTS / ADOLESCENTS / CHŒURS DU CRR :

- Chœurs du CRR : enfants / adolescents à partir de 7 ans
 - Chant enfants et adolescents : de 9 à 14 ans
- Matin : élèves scolarisés en primaire
Après-midi : collégiens et lycéens
Les tests se dérouleront en salles chorale 127 et / ou 128

CHANT ADULTES :

Audition d'entrée chant adultes et adolescents à partir de 14 ans
Auditorium 2

THÉÂTRE – ENTRÉES EN INITIATION (13 ans) :

14 h - 15 h : Entretien-rencontre avec les professeurs de théâtre pour les candidats à l'entrée en cycle d'initiation, présentation de la classe, des projets, du programme...
15 h - 17 h : un cours probatoire - salle de théâtre 139

RÉUNION MUSIQUE DE CHAMBRE

- **Réunion obligatoire pour les élèves de 3^{ème} cycle musiciens et chanteurs et inscriptions pour les élèves de 2^{ème} cycle.**
14 h – salle d'orchestre – présentation des cursus et constitution des groupes.

JEUDI 5 SEPTEMBRE

APRÈS-MIDI

ACCUEIL DES HORAIRES AMÉNAGÉS COLLÈGES ET S2TMD AU CRR

- **ACCUEIL 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} CHAD – COLLÈGE UNIVERSITÉ**

13 h 30 : pointage des élèves / distribution des carnets de correspondance

13 h 45 à 14 h 15 : réunion des CHAD à l'auditorium 2

→ Reprise des cours à partir du jeudi 12 septembre 2024 selon les emplois du temps.

- **ACCUEIL 6^{ème}, 5^{ème} CHAM et CHAV – COLLÈGES UNIVERSITÉ ET SAINT REMI**

14 h 15 : pointage des élèves / distribution des carnets de correspondance

14 h 30 : réunion des CHAM CHAV à l'auditorium 2

15 h : après la réunion d'accueil :

- Les CHAM rejoignent leurs professeurs d'instrument dans les salles de cours pour déterminer leurs horaires de cours d'instrument.
- Les CHAV rejoignent Nicolas Renaux, Marine Bouillé et Laurence Jégoux en salle 128.

→ Reprise des cours à partir du jeudi 12 septembre 2024 selon les emplois du temps.

- **ACCUEIL 4^{ème}, 3^{ème} CHAM CHAV - COLLÈGES UNIVERSITÉ ET SAINT REMI**

15 h : pointage des élèves / distribution des carnets de correspondance

15 h 15 : réunion des CHAM CHAV à l'auditorium 2

15 h 45 : après la réunion d'accueil :

- Les CHAM rejoignent leurs professeurs d'instrument dans les salles de cours pour déterminer leurs horaires de cours d'instrument.
- Les CHAV rejoignent Nicolas Renaux, Marine Bouillé et Laurence Jégoux en salle 128

→ Reprise des cours à partir du mardi 10 septembre 2024 selon les emplois du temps.

• **ACCUEIL DES S2TMD**

16 h : réunion d'accueil des S2TMD à l'auditorium 2

- Avec la direction et les coordinateurs du CRR
- Avec la direction et les professeurs de musique du lycée Jean-Jaurès.
Tous les professeurs sont cordialement invités.

→ **Après la réunion d'accueil :**

- Les musiciens rejoignent leurs professeurs d'instrument dans les salles de cours pour élaborer leur emploi du temps
- Les danseurs rejoignent leurs professeurs de danse en studio 1 : distribution des vestiaires, inscriptions en cours complémentaires.

→ Reprise des cours à partir du mardi 10 septembre 2024 selon les emplois du temps.

SAMEDI 7 SEPTEMBRE

RENCONTRE PARENTS / PROFESSEURS / ÉLÈVES

9 h à 13 h : présence du service scolarité

9 h 30 à 13 h : présence des enseignants

- **RENCONTRE PARENTS / PROFESSEURS D'INSTRUMENT** pour l'élaboration des emplois du temps des élèves musiciens en cursus traditionnel.
- **PERMANENCE DES PROFESSEURS DU CRR DANS LEUR SALLE DE COURS (de 9 h 30 à 13 h)**
- **PERMANENCE DU SERVICE SCOLARITÉ (de 9 h à 13 h)** pour toute information et/ou toute modification liée aux cours de formation musicale.
- **PERMANENCE LOCATION D'INSTRUMENT (de 9 h à 13 h)** : pour retirer les valeurs d'assurance, prendre rendez-vous pour venir retirer l'instrument.
- **PERMANENCE DU REGISSEUR D'ORCHESTRE (de 9 h à 13 h)** : informations sur les orchestres

- **DANSE**

- **9 h** : Affichage des résultats des tests danse tous niveaux.
- **10 h** : Réunion d'information aux familles par la direction du CRR et les professeurs de danse – auditorium 1.

TESTS ET AUDITIONS D'ENTRÉE THÉÂTRE

TESTS D'ENTRÉE :

- Auditions d'entrée en cycles 1, 2 et 3 à orientation amateur à partir de 15 ans
Salle de théâtre 139

LUNDI 9 SEPTEMBRE

MATIN :

ACCUEIL DES HORAIRES AMÉNAGÉS DE L'ÉCOLE DU JARD AU CRR

- **Accueil des élèves CHAM de l'école du Jard**

08 h 45 – Accueil des CM1 / CM2

10 h – Accueil des CE1 / CE2

Prise de contact avec les enseignants d'instrument et distribution de l'emploi du temps formation musicale et chorale.

→ Reprise des cours d'instrument à partir du jeudi 12 septembre selon les emplois du temps.

→ Reprise des cours en formation musicale et en chorale le mardi 17 septembre.

APRES-MIDI :

RÉUNION DE RENTRÉE POUR LE CHANT ADOLESCENT ET ADULTE

19 h : Audi 3

MARDI 10 SEPTEMBRE

MATIN

RÉUNION DE RENTRÉE CHAM À L'ÉCOLE DANUBE

9 h 30 : réunion à l'école Danube (enseignants « instrument » et enseignants scolaires)

- Listes et emplois du temps des élèves

→ Reprise des cours à partir du vendredi 13 septembre (selon les emplois du temps)

MERCREDI 11 SEPTEMBRE

APRÈS-MIDI

THÉÂTRE : RÉUNION D'INFORMATION AUX ÉLÈVES ET AUX FAMILLES

À 14 h : Audi 2

**CULTURE DE LA SCÈNE : RÉUNION D'INFORMATION AUX ÉLÈVES CONCERNÉS
PAR CE COURS (COP CHANT, DANSE, THÉÂTRE).**

À 15 h : Audi 2

Intervenant : Philippe GODEFROID

À PARTIR DU MERCREDI 18 SEPTEMBRE

Début des ateliers d'éveil musical et corporel (5 ans) : deux ateliers :

- Mercredi 18 septembre (atelier 1) de 8 h 30 à 9 h 15
- Jeudi 19 septembre (atelier 2) de 17 h 15 à 18 h

Début des ateliers de présentation instrumentale (6 ans – entrée en CP) :

- Mercredi 18 septembre de 11 h 15 à 11 h 45 (atelier du 1^{er} semestre)

Début des ateliers mini-piano (6 ans) :

Ateliers destinés aux élèves de 6 ans (entrée en CP), par groupe de trois élèves.

Reprise à partir du 18 septembre 2024 (jours et horaires à déterminer à la réunion de rentrée du 7 septembre avec les enseignants)

MERCREDI 18 SEPTEMBRE

**RÉUNION D'INFORMATION AUX FAMILLES DES ÉLÈVES EN HORAIRES AMÉNAGÉS
ET EN CURSUS TRADITIONNELS**

Réunion à 17 h – Auditorium 2 : horaires aménagés (CHAM, CHAD, CHAV)

Réunion à 18 h – Auditorium 2 : cursus traditionnels

SEMAINE DU 23 SEPTEMBRE

Reprise des répétitions d'orchestre

SEMAINE DU 14 AU 18 OCTOBRE

Examens d'entrée en Cycle à Orientation Professionnelle (COP) et perfectionnement musique (PERF)

RECAPITULATIF DATES DE REPRISE

Dates de reprise des cours (en fonction des emplois du temps)	ÉLÈVES – ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES
À partir du mardi 10 septembre	<ul style="list-style-type: none"> - CHAM et CHAV (4^{ème} et 3^{ème}) des collèges Saint-Remi et Université - Lycée Jean Jaurès S2TMD
À partir du jeudi 12 septembre	<ul style="list-style-type: none"> - Reprise des CHAM Jard - CHAM ET CHAV (6^{ème} et 5^{ème}) des collèges Saint-Remi et Université - CHAD (6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}) collège Université
À partir du vendredi 13 septembre	<ul style="list-style-type: none"> - Reprise des CHAM Danube
Semaine du 16 septembre	<ul style="list-style-type: none"> - Cours traditionnels toutes disciplines - Eveil musical et corporel - Ateliers de présentation instrumentale - Mini pianos - Musique de chambre - Dispositif Orgeval - Interventions en milieu scolaire
À partir du lundi 23 septembre	<ul style="list-style-type: none"> - Les orchestres - Les ensembles

RENCONTRE PARENTS / PROFESSEURS

Samedi 7 septembre 2024

Présence service scolarité : 9 h à 13 h

Présence des enseignants : 9 h 30 à 13 h

DISCIPLINES INSTRUMENTALES (salle des professeurs d'instrument)

Élaboration des emplois du temps pour les élèves en cursus **traditionnel**.

Muni de votre horaire de formation musicale et d'orchestre le cas échéant, vous rencontrerez le professeur d'instrument dans sa salle de cours.

Cette rencontre est obligatoire pour tous les élèves en cursus traditionnel.

Le service scolarité vous accueillera pour vous aider dans vos démarches, vous diriger et vous donner tout renseignement nécessaire à une bonne scolarité de votre enfant pendant l'année.

FORMATION MUSICALE (salle 266)

Les professeurs de formation musicale tiendront une permanence pour toute question concernant les cours et les programmes

ÉCRITURE (salle 151)

Professeurs **Édouard Delale et Sandrine Marchand**

COMPOSITION (salle 153)

Professeur **André Serre-Milan**

Se présenter avec un dossier complet : partitions composées, enregistrements...

DIRECTION D'ORCHESTRE (salle 254)

Professeure **Rut Schereiner**

CULTURE – ANALYSE – HISTOIRE DE LA MUSIQUE (salle 144)

Professeure **Anne Apicella**

MUSIQUE ANCIENNE (salle 424)

Professeures **Valérie Robert – Pauline Warnier**

ACCOMPAGNEMENT (salle 326)

Professeure **Emmanuelle Moriat**

CHANT

Professeurs chant enfant adolescent (**Salle 128**)

Nicolas Renaux, Marine Bouillé

MUSIQUE MIXTE (salle 370)

Professeur **Xavier Rosselle**

JAZZ (salle 370)

Professeur **Aurélien HOLL**

ATELIERS D'ÉVEIL ET D'INITIATION

ATELIERS D'ÉVEIL MUSICAL ET CORPOREL

Ces ateliers ont pour objectif de développer par une approche ludique, la curiosité, l'écoute, la compréhension et la coordination, l'invention et la restitution.

ÉLÈVES CONCERNÉS : ENFANTS DE 5 ANS (GRANDE SECTION DE MATERNELLE)

ATELIER 1 – MERCREDI DE 8 h 30 À 9 h 15

Professeure de danse : **Aurélie Camus Dalle**

Cheffe de chœur : **Marine Bouillé**

Les professeures viendront chercher les enfants à l'accueil du CRR à 8 h 25 et les ramèneront dès la fin du cours à 9 h 15.

DÉBUT DES COURS : MERCREDI 18 SEPTEMBRE

ATELIER 2 – JEUDI DE 17 h 15 À 18 h

Professeure de danse : **Aurélie Camus Dalle**

Cheffe de chœur : **Marine Bouillé**

Les professeures viendront chercher les enfants à l'accueil du CRR à 17 h 10 et les ramèneront dès la fin du cours à 18 h.

DÉBUT DES COURS : JEUDI 19 SEPTEMBRE

TENUE VESTIMENTAIRE POUR LES COURS :

Leggins noirs et tee-shirt blanc

Par mesure d'hygiène, les enfants devront arriver au cours si possible tout habillés. Ils devront avoir dans un petit sac une paire de socquettes propre à chaque cours.

ATTENTION : Il est important que vous soyez bien présent à la fin des cours afin que l'enfant ne reste pas seul dans le hall du conservatoire.

ATELIERS DE PRÉSENTATION INSTRUMENTALE

Ces ateliers constituent une première étape dans le choix instrumental de l'enfant. Tout au long du semestre, les enfants vont découvrir chaque semaine un nouvel instrument.

ÉLÈVES CONCERNÉS : ENFANTS DE 6 ANS

HORAIRES : **MERCREDI DE 11 h 15 À 11 h 45**

Les personnels du Conservatoire viendront chercher les enfants à l'accueil du CRR à 11 h 15 et les professeurs les raccompagneront à la fin du cours à 11 h 45 à l'accueil.

1^{er} SEMESTRE :

Début des ateliers : mer 18 sept²⁴ - Fin des ateliers : 15 janv²⁵

2^{ème} SEMESTRE :

Début des ateliers : mer 22 janv²⁵ - Fin des ateliers : 28 mai²⁵

Lors de la première séance de chaque semestre, il faudra se présenter à 10 h 45 dans le hall du CRR pour l'accueil et la remise des plannings par le service scolarité.

Instruments découverts : Alto, violon, contrebasse, basson, clarinette, cor, trompette, trombone, tuba, orgue, clavecin...

Cette liste est non exhaustive et susceptible de modification.

ATTENTION : Il est important que vous respectiez bien l'horaire de début et de fin de séance, pour garantir la prise en charge des enfants.

ATELIERS MINI-PIANO

Ces ateliers ont pour objectif de sensibiliser l'enfant au monde musical à travers le piano, de stimuler et développer les habilités spécifiques liées à cet instrument, apprendre et reconnaître les notions de base.

ÉLÈVES CONCERNÉS : ENFANTS DE 6 ANS

HORAIRES DES COURS : **À DÉTERMINER À LA RENTRÉE AVEC LES ENSEIGNANTS**

DÉBUT DES COURS : À PARTIR DU MERCREDI 18 SEPT

Les enseignants vous accueilleront le samedi 7 septembre entre 9 h 30 et 13 h afin d'organiser l'emploi du temps de l'année.

LE JAZZ - CURSUS JAZZ

PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION DES ÉTUDES EN JAZZ

- Cours d'Initiation au Jazz à destination des étudiants en musicologie
- Ateliers Jazz par niveau (Junior, Intermédiaire, Confirmé)
- Cours instrumental Jazz (tout instrument) à destination des étudiants en Atelier Jazz, en soutien et renforcement du travail fait en Atelier
- Cours d'Harmonie Jazz

Professeur **Aurélien Holl**

INSCRIPTION **SAMEDI 7 SEPTEMBRE SALLE 320**

HORAIRES DE COURS : **À DÉTERMINER À LA RENTRÉE AVEC LE PROFESSEUR**

PIANO - JAZZ

Professeur **Jean-Christian Le Coz**

COURS DE MUSIQUE ASSISTÉE PAR ORDINATEUR (M.A.O)

L'atelier de synthèse sonore.

Cours le jeudi de 13h30 à 15h30 ou de 15h30 à 17h00 réservé aux élèves en S2TMD.

Cours le mardi de 15h30 à 16h30 pour les élèves en fin de second cycle et aux élèves de la classe de composition.

Ce cours propose une immersion complète dans l'univers de la création et de la manipulation des sons. Les élèves apprendront les bases théoriques de la synthèse sonore, exploreront diverses techniques de synthèse, et utiliseront des outils professionnels pour créer des sons uniques.

L'atelier combine des sessions théoriques, des démonstrations et des exercices pratiques pour développer une compréhension approfondie et des compétences techniques en synthèse sonore.

Création Musicale et Production Assistée par Ordinateur à l'aide du logiciel Cubase (Musique Assistée par Ordinateur).

Cours le mardi de 16h30 à 17h30 ouvert à tous les élèves en fin de second cycle et aux élèves de la classe de composition.

Cet atelier sur la musique assistée par ordinateur (MAO) offre une immersion complète dans l'univers de la création et de la production musicale numérique. Les participants apprendront à utiliser le logiciel Cubase 13 pour la production musicale, à enregistrer et éditer des sons, à utiliser des instruments virtuels et des effets, et à composer ou arranger des morceaux de musique.

Professeur : **Nicolas Bouvier - SALLE 163**

ATELIER MUSIQUE MIXTE (M.A.O)

Les œuvres pour instrument acoustique et électronique en temps réel constituent progressivement un répertoire à part entière.

Cet atelier va permettre de se familiariser avec les différents dispositifs de la musique mixte et de s'initier au jeu instrumental électronique dans de nouvelles situations musicales, rechercher des nouveaux modes d'expression, élargir son jeu pour découvrir de nouveaux espaces musicaux.

Interaction entre le son acoustique et la transformation en temps réel, captation et spatialisation du son. Ouvert à tous les instrumentistes en troisième cycle ainsi qu'aux élèves de la classe de composition.

Professeur : **Xavier Rosselle**

INSCRIPTION **SAMEDI 7 SEPTEMBRE** (lors de la réunion parents / élèves / professeurs)

IMPROVISATION GÉNÉRATIVE

Par le terme improvisation générative, on désigne une forme d'improvisation libre, basée sur des principes d'écoute et d'invention instantanée. Elle n'obéit pas à un style ou un idiome musical. Cet atelier s'adresse à tous les musiciens, danseurs, comédiens désireux de diversifier leur pratique par le développement de leur capacité d'invention.

Professeurs : **Jean-Christian Le Coz et Xavier Rosselle**

LUNDI DE 18 h À 19 h – SALLE 360

INSCRIPTION **SAMEDI 7 SEPTEMBRE** (lors de la réunion parents / élèves / professeurs)

DECOUVERTE DE LA PRATIQUE THÉÂTRALE

Cours optionnels ouverts aux élèves Danseurs et Musiciens souhaitant s'approprier la scène par la découverte du jeu d'acteur.

Un cours d'improvisation théâtrale pour développer son imagination et sa personnalité ; qui ne demande rien d'autre que de l'écoute, de la volonté et de l'énergie. Une pratique complémentaire indispensable à tout interprète en devenir !

CONDITIONS D'ENTRÉE

Être inscrit dans un parcours de Danse, de Musique ou de Chant.

Avoir 13 ans révolus.

Modalités administratives : renseignements auprès du service scolarité au 03 26 35 61 34

HORAIRES DE COURS (ouvert aux musiciens, chanteurs et danseurs)

Mercredi	17h/19h *	2h	Improvisation	A partir de 17 ans
Vendredi	15h45/17h15	1h30	Improvisation	De 13 à 17 ans
Samedi	13h30/15h30 *	2h00	Improvisation	A partir de 17 ans

* Places limitées en fonction des effectifs pour ces deux cours

Professeure : **Louise Roch**

LA MUSIQUE DE CHAMBRE

ÉLÈVES CONCERNÉS

L'inscription en musique de chambre est obligatoire pour tous les élèves instrumentistes et chanteurs en 3^e cycle (COA, COP, Perfectionnement) et ce dès la première année dans ce cycle.

Elle est optionnelle pour les élèves en cycle 2.

MERCREDI 4 SEPTEMBRE

14 h : **Réunion obligatoire** pour les élèves de 3^e cycle et inscriptions pour les élèves de 2^e cycle qui le souhaitent.

PROFESSEURS

Jacqueline Bensimhon, Emmanuelle Moriat, Pauline Warnier, Marc Lefèvre

LES ORCHESTRES

ORCHESTRE « GRAINES D'ORCHESTRE »

LES CORDES

CHEFS D'ORCHESTRE : **Sophie Delcourt et Nathalie Perlot**

MERCREDI DE 9 H 15 À 10 H 15

SALLE D'ORCHESTRE

NIVEAU D'ÉLÈVES **1C1 / 1C2 (sur la base du volontariat) – optionnel à l'appréciation des professeurs**

REPRISE DES RÉPÉTITIONS : MERCREDI 25 SEPTEMBRE

ORCHESTRE « JEUNES POUSSÉS »

LES CORDES

CHEFS D'ORCHESTRE : **Sophie Delcourt et Nathalie Perlot**

MERCREDI DE 13 H 30 À 14 H 30

SALLE D'ORCHESTRE

NIVEAU D'ÉLÈVES **1C2 (optionnel) / 1C3 (obligatoire) à 1C4**

REPRISE DES RÉPÉTITIONS : MERCREDI 25 SEPTEMBRE

ORCHESTRE SYMPHONIQUE « CRESCENDO » 1^{er} / 2^e CYCLE

CHEF D'ORCHESTRE **Rut Schereiner**

MERCREDI DE 15 H À 16 H 30

SALLE D'ORCHESTRE

NIVEAU D'ÉLÈVES : **DU 1C4 AU 2C3**

REPRISE DES RÉPÉTITIONS : MERCREDI 25 SEPTEMBRE

ORCHESTRE SYMPHONIQUE « GIOCO SO » 2^e / 3^e CYCLE

CHEFFE D'ORCHESTRE **Rut Schereiner**

MERCREDI DE 17 H 15 À 19 H 30

SALLE D'ORCHESTRE

NIVEAUX D'ÉLÈVES **À PARTIR DU 2C3**

REPRISE DES RÉPÉTITIONS : MERCREDI 25 SEPTEMBRE

ALQUIMIA

ENSEMBLE DE CRÉATION

DIRECTION ARTISTIQUE : **Rut Schereiner et André Serre-Milan**

JEUDI DE 14 H À 16 H

SALLE D'ORCHESTRE

NIVEAU D'ÉLÈVES **COA / COP / PERF**

DEBUT DES RÉPÉTITIONS : APRES LES VACANCES DE TOUSSAINT

* **le planning est communiqué en début de rentrée et des répétitions le samedi sont à prévoir au cours de l'année scolaire.**

LES VENTS et LES PERCUSSIONS

ORCHESTRE D'HARMONIE « ANDANTE » 1^{er} et 2^e CYCLES

CHEF D'ORCHESTRE **Joël Déon**

VENDREDI DE 17 H À 18 H – GROUPE 1

VENDREDI DE 18 H À 19 H – GROUPE 2

SALLE D'ORCHESTRE

NIVEAUX D'ÉLÈVES **À PARTIR DU 1C3**

REPRISE DES RÉPÉTITIONS : VENDREDI 4 OCTOBRE

* **des regroupements avec l'ensemble des effectifs auront lieu avant les concerts de 18 h à 19 h**

ORCHESTRE D'HARMONIE « ALLEGRO » 2^e et 3^e CYCLES

CHEF D'ORCHESTRE **Joël Déon**

LUNDI DE 18 H 30 À 19 H 45

SALLE D'ORCHESTRE

NIVEAUX D'ÉLÈVES **DU 2C2 AU COP**

REPRISE DES RÉPÉTITIONS : LUNDI 23 SEPTEMBRE

LES ENSEMBLES *

ENSEMBLE DE CORS - 1^{er} et 2^e CYCLES

Professeur **Joël Déon**

VENDREDI DE 19 H À 20 H – SALLE D'ORCHESTRE

ENSEMBLE DE CORS – 3^e CYCLE

Professeur **Philippe Cochenet**

VENDREDI DE 19 H À 20 H – SALLE 360

ENSEMBLE DE PERCUSSIONS - 1^{er} CYCLE

Professeur **Vincent Lecrocq**

LUNDI DE 18 H À 18 H 45 (*horaires susceptibles de modification*)

ENSEMBLE DE PERCUSSIONS – 2^e CYCLE ET 3^e CYCLE

A définir à la rentrée

ENSEMBLE DE CUIVRES – 3^e CYCLE

Professeur **Marc Lefèvre**

JEUDI DE 18 H 15 À 19 H 15 – SALLE D'ORCHESTRE

ENSEMBLE DE GUITARES - 1^{er}, 2^e et 3^e CYCLES

Professeur **Franck Ladouce**

LUNDI DE 17 H À 17 H 45 – SALLE 211

Professeur **Philippe Villa**

MARDI DE 18 H À 18 H 45 – SALLE 218

ENSEMBLE DE HARPES CELTIQUES - 1^{er} et 2^e CYCLES

Professeure **Frédérique Nouaille Venara**

Horaires à déterminer à la rentrée en fonction de la disponibilité des élèves

ENSEMBLE DE SAXOPHONES – 2^e et 3^e CYCLES

Professeur **Xavier Roselle**

MERCREDI DE 17 H A 18 H – SALLE 360

ENSEMBLE BAROQUE : LA CANTATE DU CAFÉ – 3^e CYCLE

Professeure **Valérie Robert**

JEUDI DE 9 H 45 À 11 H 15 - SALLE 424

ENSEMBLE DE HAUTBOIS BASSONS

Professeurs **Hélène Foissey / xx / Yves Pichard**

Horaires à déterminer à la rentrée en fonction de la disponibilité des élèves

ENSEMBLE DE BASSONS - 1^{er} CYCLE

Professeur **Yves Pichard**

Horaires à déterminer à la rentrée en fonction de la disponibilité des élèves

ENSEMBLE DE BASSONS – 2^e et 3^e CYCLES

Professeur **Yves Pichard**

Horaires à déterminer à la rentrée en fonction de la disponibilité des élèves

ENSEMBLE DE CLARINETTES :

Professeur **Thomas Zimmermann**

1^{er} CYCLE **MERCREDI DE 17 H A 18 H**

2^e CYCLE **MERCREDI DE 13 H 30 A 14 H 45 – SALLE 451**

3^e CYCLE **JEUDI DE 18 H 15 À 19 H 45 – SALLE 451**

OCTUOR DE VIOLONCELLES

Professeur **Emmanuel Boulanger**

UN SAMEDI APRÈS-MIDI PAR MOIS – SALLE D'ORCHESTRE

(* jours et horaires des ensembles sous réserve de modification à la rentrée)

LICENCE PARCOURS MUSICOLOGIE

Le parcours « Musicologie » de la licence Arts combine un enseignement dans les domaines de l'histoire des arts et de la musique en particulier, de la théorie, de la technique (écriture musicale, harmonisation au piano, formation de l'oreille, analyse musicale) et de la pratique (chant choral, ateliers vocaux et instrumentaux).

Les enseignements proposés dans le parcours Musicologie couvrent aussi bien la musique occidentale écrite que les musiques extra-européennes (ethnomusicologie) et les musiques dites « actuelles ». En outre, un volet plus directement axé sur les milieux professionnels couvre les domaines du droit et des institutions culturelles, de la gravure musicale et l'informatique liée au travail du son.

Des aménagements de cursus par validation d'acquis peuvent être proposés aux élèves du CRR de Reims engagés dans un cursus de cycle à orientation professionnelle (COP) ou de perfectionnement pour les musiciens et chanteurs.

RÉUNION D'INFORMATION

MARDI 3 SEPTEMBRE – 10 H

À L'UNIVERSITÉ REIMS CHAMPAGNE ARDENNE - POUR LES ÉLÈVES EN LICENCE PARCOURS MUSICOLOGIE

LES EXAMENS D'ENTRÉE EN COP ET PERFECTIONNEMENT MUSIQUE, COP ACCOMPAGNEMENT DANSE

EXAMENS D'ENTRÉE EN COP

DU 14 AU 18 OCTOBRE

AFFICHAGE DES MORCEAUX AU CHOIX : **JUILLET**

AFFICHAGE DES MORCEAUX IMPOSÉS : **FIN AOÛT**

CONDITIONS D'ACCÈS

- Être titulaire au minimum de l'examen de fin de 2^{ème} cycle d'instrument (BEM).
- Avoir validé son CEM de formation musicale ou être inscrit en 3^{ème} cycle de formation musicale (COA)

LE JURY

Le jury est composé du directeur du CRR de REIMS (ou de son représentant) et d'un jury spécialisé dans chaque famille instrumentale (cordes, polyphoniques, bois, cuivres...)

LES ÉVALUATIONS

Les résultats sont annoncés à la fin de chaque journée et se présentent sous la forme suivante :

- Admis
- Non admis

CONTENU DES ÉPREUVES

Instrumentistes /Durée totale du programme instrumental 20 minutes :

- 2 morceaux au choix d'esthétiques différentes dont 1 morceau d'écriture contemporaine choisis par le candidat dans la liste des réservoirs affichés en juin / juillet
- 1 morceau imposé donné 6 semaines avant l'épreuve (fin août)
- 1 déchiffrage sans accompagnement : 2 à 3 minutes
- 1 entretien de motivation : 3 à 4 minutes.

Formation musicale

ÉCRIT	ORAL
<ul style="list-style-type: none">• Relevé de basse chiffrée à jouer au piano• Dictée à parties manquantes 1 à 3 voix• Relevé rythmique 1 à 2 voix• Analyse écrite avec écoute de l'extrait• Reconnaissance de tonalités, cadences, accords.	<ul style="list-style-type: none">• Déchiffrage rythmique lu et / ou joué de 4 extraits du répertoire• Déchiffrage chanté vocalisé ou avec nom des notes• Réalisation vocale d'une basse chiffrée, intonation harmonique• Chant en autonomie en français (donné 15 jours avant l'oral)• Entretien avec le jury

Chanteurs

3 œuvres pour une durée de 15 minutes et selon les critères suivants :

- 3 langues différentes,
- 3 époques différentes,
- 3 airs choisis dans les catégories suivantes :
 - Mélodie ou lied,
 - Musique sacrée ou oratorio,
 - Opéra, opéra-comique, opérette.

Accompagnement danse

Ce cursus est proposé aux pianistes et percussionnistes sur concours d'entrée ayant un niveau CEM instrumental.

Pour les pianistes, la validation d'un cycle 2 d'accompagnement et d'un cycle 1 d'écriture est requis pour présenter le concours.

L'entrée se fait donc directement en cycle 3 accompagnement danse (entrée en COA ou en COP).

Durant deux années seront proposés en fonction de l'instrument des tutorats au sein des cours de danse, des cours d'improvisation, d'écriture, de réduction de partition, etc. Les élèves participeront aux stages et masterclass ainsi qu'à certains projets chorégraphiques menés par le CRR.

ENTRÉE COA :

- Épreuve pianistique

Durée de l'épreuve : 15 à 20 minutes

Niveau piano CEM

2 styles différents : une œuvre du répertoire pianistique et soit une œuvre de style différent, soit une composition personnelle ou une improvisation

- 1 déchiffrage avec mise en loge avec piano de 10 minutes,
- 1 entretien avec le jury portant sur les études antérieures et les motivations du candidat.

ENTRÉE COP : mêmes épreuves + épreuve supplémentaire : relevé de 30 secondes de musique : 10 minutes de mise en loge et restitution sur l'instrument.

EXAMEN D'ENTRÉE EN PERFECTIONNEMENT

CONTENU DES ÉPREUVES

1 programme libre au choix du candidat d'une durée de 20 minutes.

Calendrier identique aux entrées en COP.

LE CURSUS VOIX

LES CHŒURS D'ENFANTS ET ADOLESCENTS

Les chœurs d'enfants et adolescents du CRR peuvent être suivis :

- soit en discipline unique et dans ce cas l'élève participe au chœur mais doit également suivre un cours de formation musicale,
- soit dans le cadre de la pratique collective liée à une dominante instrumentale et dans ce cas la formation musicale fait déjà partie intégrante de son cursus instrumental.

PUBLIC VISÉ ÉLÈVES DE 7 À 17 ANS

Professeurs **Nicolas Renaux / Marine Bouillé**

SALLES DE COURS : 127 / 128

HORAIRES DES COURS COLLECTIFS

CHŒUR JUNIOR POUR LES ENFANTS DU CE1 AU CM2

MERCREDI DE 11 H À 12 H

⇒ L'inscription au chœur junior s'accompagne obligatoirement d'un cours de formation musicale. Cours à choisir lors de la réinscription en ligne.

CHŒUR BENJAMIN POUR LES ADOLESCENTS À PARTIR DE LA 6^E

MERCREDI DE 13 H 15 À 14 H 45

⇒ L'inscription au chœur benjamin s'accompagne obligatoirement d'un cours de formation musicale. Cours à choisir lors de la réinscription en ligne.

⇒ Si des élèves inscrits au chœur benjamin souhaitent faire partie de l'Ensemble Vocal d'Enfants, ils peuvent en faire la demande auprès de Nicolas Renaux, professeur de l'E.V.E. lors de la rencontre de la rentrée.

ENSEMBLE VOCAL D'ENFANT 11 À 17 ANS

⇒ Cet ensemble s'adresse aux jeunes désireux d'entreprendre une pratique vocale sérieuse et exigeante. L'inscription à l'ensemble vocal enfant s'accompagne obligatoirement des trois cours ci-dessous :

- Tutti : **LUNDI ET JEUDI DE 18 H À 19 H 30,**
- Technique vocale en petit groupe 30 minutes hebdomadaires,
- 1 cours de formation musicale par semaine (niveau 1C4 exigé).

CONDITIONS D'ENTRÉE

Tests d'entrée le **MERCREDI 4 SEPTEMBRE** - salles 127 / 128

Inscription en ligne sur le site <https://www.imuse-reims.fr/extranet/preinscription/> du 12 juillet au 18 août 2024

LE CHANT ADOLESCENT

Professeurs **Nicolas Renaux, Guillaume Figiel-Delpech**

SALLES DE COURS 128

À partir de 14 / 15 ans, les élèves peuvent passer en cursus chant adolescent (sur audition), il faut alors rajouter en plus des autres cours (tutti, technique vocale) :

- 1 cours individuel de chant de 30 minutes en cycle 1 puis 45 minutes en cycle 2 ;
- 1 cours de formation musicale chanteur individuel (30 minutes)
- 1 cours de formation musicale chanteur collectif (30 minutes)

CONDITIONS D'ENTRÉE

Tests d'entrée le **MERCREDI 4 SEPTEMBRE** – salles 127/128

Inscription en ligne sur le site <https://www.imuse-reims.fr/extranet/preinscription/> du 12 juillet au 18 août 2024.

LE CHANT ADULTE

Les enseignements du chant adulte se composent de cours individuels, d'une pratique collective obligatoire (chœur adulte) et d'un cours de formation musicale chant. D'autres disciplines s'ajoutent pour les niveaux COA et COP.

PUBLIC VISÉ ÉLÈVES À PARTIR DE 16 / 17 ANS

Professeurs de chant : **Johanna Brault / Guillaume Figiel Delpech**

Direction de chœur : **Nicolas Renaux / Marine Bouillé**

Formation musicale chanteur : **Laurence Jégoux**

Accompagnement chant : **Jeanne Vallée**

Cours de danse chanteurs COP et COA : **Camille Gelu**

Cours de théâtre chanteurs COP et COA : **Christine Berg**

Piano complémentaire : **Aya Medous**

Musique de chambre : **Jacqueline Bensimhon / Emmanuelle Moriat / Pauline Warnier**

Culture de la scène : **Philippe Godefroid**

HORAIRES

- **Cours individuels : horaires à déterminer à la rentrée avec les professeurs** (lors d'une réunion de rentrée programmée à la suite du concours d'entrée)
- **Formation musicale chanteur : horaires à déterminer à la rentrée avec Laurence Jégoux**
- 1 cours de formation musicale chanteur individuel (30 minutes)
- 1 cours de formation musicale chanteur collectif (30 minutes)
- **Grand chœur (cycle 1) avec Marine Bouillé**
LE JEUDI 19 H À 21 H
- **Jeunes chanteurs (cycle 2 À COP) avec Nicolas Renaux :**
LE MERCREDI DE 19 H À 21 H

- **Cours de danse spécial chanteur et comédiens (COP) :**
LE VENDREDI 15 H 30 À 17 H
- **Cours de théâtre chanteur :**
LE LUNDI 17 H A 18 H 30
- **Atelier lyrique :**
LE MARDI 18 H 30 – 20 H 30

CONDITIONS D'ENTRÉE

TESTS D'ENTRÉE LE MERCREDI 4 SEPTEMBRE – AUDITORIUM 2

Inscription en ligne sur le site <https://www.imuse-reims.fr/extranet/preinscription/> du 12 juillet au 18 août 2024

ACCOMPAGNEMENT POUR LES TESTS D'ENTRÉE CHANT

Prendre contact, à partir du 28 août 2024, avec notre accompagnatrice, Jeanne Vallée à l'adresse mail suivante : jeanne.vallee@reims.fr

Bien donner ses coordonnées téléphoniques pour rappel dans ce message. Répétitions organisées le 3 septembre 2024.

LE THÉÂTRE

L'enseignement du théâtre, en tant qu'initiation à la pratique d'un art, s'envisage dans une perspective double, culturelle et artistique.

Il implique donc à la fois :

- Une découverte du monde culturel, son existence, sa nature, ses productions, son fonctionnement.
- Une pratique par l'initiation puis la formation et le perfectionnement à l'art de l'acteur et de la scène.

Cet enseignement s'adresse à chacun, quelle que soit son origine géographique ou sociale. Il ne nécessite aucun pré requis dans les premiers cycles. Ce n'est ni une école d'acteurs, ni un club théâtre.

L'entrée dans la classe ne préjuge donc pas de l'avenir des élèves qui la suivent. La classe forme aussi bien des spectateurs curieux et critiques que des amateurs exigeants et cultivés. Certains élèves peuvent envisager de devenir de futurs artistes professionnels, en postulant aux Ecoles Nationales après cette formation initiale approfondie.

C'est pourquoi, tout au long des parcours, il est proposé des cours optionnels pour compléter la formation. Dans chaque cycle, un seul cours optionnel est inclus dans la tarification. Les autres options proposées font l'objet d'un coût supplémentaire (cf. page des tarifs).

CYCLE D'INITIATION

Cycle de découverte et d'éveil au théâtre. Pendant cette phase d'initiation sont privilégiés la dimension ludique de l'initiation, le plaisir du jeu, la curiosité et l'envie d'aller plus loin.

PUBLIC VISÉ : ADOLESCENTS DE 13 À 15 ANS
DURÉE DU CYCLE 1 AN RECONDUCTIBLE 1 AN

CONDITIONS D'ENTRÉE

ENTRETIEN-RENCONTRE LE **MERCREDI 4 SEPTEMBRE À 14 H – SALLE 139**

SUIVI D'UN COURS PROBATOIRE LE :

MERCREDI 4 SEPTEMBRE DE 15 H À 17 H

HORAIRES DES COURS

Mercredi	13 h - 15 h	2 h	Interprétation	Obligatoire
Samedi	13 h 30 - 15 h 30	2 h	Improvisation	Optionnel
Soit entre 2 h et 4 h de cours par semaine				

CYCLE 1

CYCLE DE DÉTERMINATION

Un cycle pour découvrir les fondamentaux de l'art de l'acteur. Il permet de dépasser les représentations convenues du théâtre et d'ouvrir le champ des possibles.

PUBLIC VISÉ : À PARTIR DE 15 ANS

Cycle qui vient en prolongement des ateliers d'initiation ou sur audition d'entrée.

DURÉE DU CYCLE 1 AN RECONDUCTIBLE 1 AN

CONDITIONS D'ENTRÉE

SUR AUDITION QUI AURA LIEU LE **SAMEDI 7 SEPTEMBRE**.

L'audition comprend : une scène dialoguée avec une réplique et un entretien avec le jury

HORAIRES DES COURS

Mercredi	15 h - 17 h	2 h	Interprétation	Obligatoire
Samedi	13 h 30 - 15 h 30	2 h	Improvisation	Obligatoire
Mardi	19 h 30 - 21 h	1 h 30	Écriture et création	Optionnel
Jeudi	18 h 30 – 19 h 30	1 h	Poésie diction	Optionnel
Soit entre 4 h et 6 h 30 de cours par semaine				

CYCLE 2

L'ENSEIGNEMENT DES BASES

Durant ce cycle, l'exploration se fait en prolongement des enjeux majeurs des cycles précédents : maîtrise du corps et de la voix, improvisation, interprétation de textes classiques et contemporains, culture théâtrale.

PUBLIC VISÉ : POUR LES ÉLÈVES AYANT SUIVI LE CYCLE 1 OU SUR AUDITION D'ENTRÉE

DURÉE DU CYCLE 1 À 2 ANS

CONDITIONS D'ENTRÉE

SUR AUDITION QUI AURA LIEU LE **SAMEDI 7 SEPTEMBRE**.

L'audition comprend : une scène dialoguée avec une réplique et un entretien avec le jury

HORAIRES DES COURS

Mardi	18 h – 19 h 30	1 h 30	Improvisation	Obligatoire
Mardi	19 h 30 – 21 h	1 h 30	Écriture et création	Obligatoire
Jeudi	18 h 30 – 19 h 30	1 h	Poésie et diction	Obligatoire
Jeudi	19 h 30 – 21 h 30	2 h	Interprétation	Obligatoire
Samedi	09 h 30 – 11 h 30	2 h	Atelier d'expérimentation théâtrale	Optionnel
Samedi	11 h 30 – 13 h	1 h 30	Formation à la direction d'acteurs	Optionnel
Soit entre 6 h ou 9 h 30 de cours par semaine				

CYCLE À ORIENTATION AMATEUR L'APPROFONDISSEMENT DES ACQUIS

Le cycle 3 à orientation amateur est celui de l'approfondissement des acquis. Il permet à chaque élève de définir son projet personnel et de choisir sa future voie : amateur ou professionnelle.

**PUBLIC VISÉ : POUR LES ÉLÈVES AYANT SUIVI LE CYCLE 2 OU SUR AUDITION D'ENTRÉE
DURÉE DU CYCLE 1 À 3 ANS**

CONDITIONS D'ENTRÉE

L'entrée dans le cycle 3 se fait sur audition qui aura lieu le **SAMEDI 7 SEPTEMBRE**.

L'audition comporte deux scènes (1 contemporaine et 1 classique) avec une réplique et un entretien avec le jury.

HORAIRES DES COURS

Mercredi	17 h – 19 h	2 h	Improvisation	Obligatoire
Mercredi	19 h – 21 h 30	2 h 30	Interprétation	Obligatoire
Jeudi	19 h – 21 h	2 h	Chant choral	Optionnel
Vendredi	15 h 30 – 17 h	1 h 30	Danse	Optionnel
Vendredi	17 h 30 – 20 h 30	3 h	Projets de recherche et monologue	Obligatoire

Samedi	09 h 30 – 11 h 30	2 h	Atelier d'expérimentation théâtrale	Optionnel
Samedi	11 h 30 – 13 h	1 h 30	Formation à la direction d'acteurs	Optionnel
Soit entre 7 h 30 et 14 h 30 de cours par semaine				

CYCLE À ORIENTATION PROFESSIONNELLE PERFECTIONNEMENT DES ACQUIS

Le cycle à orientation professionnelle est un programme exigeant et personnalisé, destiné aux élèves qui veulent faire du théâtre leur métier. Il est construit autour d'un approfondissement des acquis d'interprétation et d'improvisation, d'ateliers réguliers menés par des intervenants spécialisés, d'un perfectionnement en techniques vocales et chorégraphiques et de la construction des projets individuels et collectifs des élèves.

DURÉE DU CYCLE 2 À 3 ANS

Conditions pour concourir :

- Avoir entre 17 ans (18 préconisés) et 25 ans
- Avoir obtenu un BET ou un CET dans un conservatoire **ou** justifier d'une formation théâtrale de 2 ans avec 3 h de cours hebdomadaires minimum
- Être dégagé des obligations scolaires

Important : ce concours d'entrée nécessite l'acquisition préalable de bonnes bases de jeu, d'une autonomie dans le travail et de posséder une culture théâtrale et artistique minimale.

Modalités (renseignements et dates) : crr-servicescolarité@mairie-reims.fr

- Lettre de motivation
- Présentation d'une scène dialoguée du répertoire classique **ou** contemporain (4 à 5 minutes maximum)
- Présentation d'un parcours libre pouvant intégrer une pratique artistique complémentaire : chant, danse, musique, clown, masque, expression corporelle... (3 minutes maximum)
- Improvisation : une des deux épreuves sera rejouée à la demande du jury et selon des consignes précises (2 minutes maximum)
- Un entretien avec le jury qui consistera à échanger sur les prestations réalisées et à apprécier le degré de motivation du candidat et son parcours personnel (10 minutes maximum)

Jury : Ces épreuves se dérouleront devant un jury composé du directeur ou du directeur adjoint, de la conseillère aux études du Conservatoire et de deux personnalités qualifiées extérieures et des enseignants du Conservatoire (pour avis consultatifs).

NB : venir avec sa réplique et ses accessoires éventuels.

Moyens mis à disposition : table, chaise, pupitre, piano, diffusion sonore (CD, clef USB).

HORAIRES DES COURS

Lundi	17 h – 18 h 30	1 h 30	Chant et technique vocale	Obligatoire
Lundi	18 h 30 – 21 h 30	3 h	Atelier transversal de réalisation	Obligatoire
Mardi	16 h – 17 h 30	1 h 30	Écriture et création	Obligatoire
Mardi	17 h 30 – 19 h 30	2 h	Projets de recherche	Obligatoire
Mardi	19 h 45 – 21 h 15	1 h 30	Culture de la scène (1^{er} semestre) *	Obligatoire
Mercredi	14 h 30 – 16 h 30	2 h	Interprétation	Obligatoire
Mercredi	17 h – 19 h	2 h	Improvisation	Obligatoire
Jeudi	19 h – 21 h	2 h	Cours de chant choral	Obligatoire
Vendredi	12 h 30 – 15 h 30	3 h	Interprétation	Obligatoire
Vendredi	15 h 30 – 17 h	1 h 30	Mouvement dansé	Obligatoire
Samedi	09 h 30 – 11 h 30	2 h	Atelier d'expérimentation théâtrale	Optionnel
Samedi	11 h 30 – 13 h	1 h 30	Formation à la direction d'acteurs	Optionnel
Soit entre 19 h 15 et 23 h de cours par semaine (hors stage et master classe)				
* UE réparties sur 2 semestres sur 2 ans				

ORGANISATION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DU COP THÉÂTRE

Modules	Unités d'enseignement (UE)	Année	Hebdo	Mode d'évaluation
MODULE 1 <i>Module principal</i>	Interprétation	1 + 2	5 h	Examen devant jury (EDJ)
	Improvisation	1 + 2	2 h	Contrôle continu + EDJ
	Culture de la scène (2 S.)	1 + 2	1 h 30	Evaluation écrite
	Master classes - Stages	1 + 2	variable	Contrôle continu
MODULE 2 <i>Pratiques complémentaires</i>	Chant et Technique vocale	1 + 2	1 h	Contrôle continu
	Mouvement dansé	1 + 2	1 h 30	Contrôle continu
	Chant choral (2 semestres)	1 + 2	2 h	Contrôle continu
MODULE 3 <i>Recherche et création</i>	Ecriture	1 + 2	1 h 30	Evaluation écrite + exposé
	Projet de recherche	1 + 2	2 h	Examen devant jury
	Atelier transversal de réalisation	1 + 2	3 h	Contrôle continu + Prestation
Total volume horaire des 3 modules obligatoires par semaine			20 h	
MODULE 4 <i>Options</i>	Atelier d'expérimentation (optionnel)	1 et/ou 2	2 h	Contrôle continu
	Direction d'acteur (optionnel)	1 et/ou 2	2 h	Contrôle continu
	Préparation aux concours des écoles supérieures	2	2 h	Contrôle continu
Total volume horaire du module 4 optionnel par semaine			6 h	

DANSE - HORAIRES DES COURS

(sous réserve de modification à la rentrée)

CURSUS	COURS	JOUR	HEURE DEBUT	HEURE FIN	DUREE	ENSEIGNANT
INITIATION						
TRADITIONNEL	Initiation 1 -1	mardi	17:15	18:15	01:00	DIANON Céleste
TRADITIONNEL	INITIATION 2 groupe 1	mercredi	10:30	11:30	01:00	CAMUS DALLE Aurélie
TRADITIONNEL	Formation Musicale danse INIT 2 Mercredi	mercredi	11:30	12:15	00:45	VIENNOT Isabelle
TRADITIONNEL	INITIATION 2 groupe 2	jeudi	17:15	18:15	01:00	xxx
TRADITIONNEL	Formation Musicale danse INIT 2 Jeudi	mercredi	09:15	10:00	00:45	VIENNOT Isabelle
CLASSIQUE						
TRADITIONNEL	CLASSIQUE 1C1 TRAD	lundi	17:15	18:15	01:00	DIANON Céleste
TRADITIONNEL	CLASSIQUE 1C1 TRAD	vendredi	17:15	18:15	01:00	DIANON Céleste
TRADITIONNEL	Formation Musicale danse 1C1 Classique	mercredi	12:15	13:00	00:45	VIENNOT Isabelle
TRADITIONNEL	CLASSIQUE 1C2 TRAD	mercredi	11:15	12:30	01:15	MANZULLINO Annick
TRADITIONNEL	CLASSIQUE 1C2 TRAD	samedi	11:00	12:15	01:15	MANZULLINO Annick
TRADITIONNEL	Formation Musicale danse 1C2 Classique	mercredi	10:00	10:45	00:45	VIENNOT Isabelle
TRADITIONNEL	CLASSIQUE 1C3/1C4 TRAD	mercredi	16:30	18:15	01:45	MANZULLINO Annick
TRADITIONNEL	CLASSIQUE 1C3/1C4 TRAD	samedi	09:15	11:00	01:45	MANZULLINO Annick
CHAD ET TRADITIONNEL	Formation Musicale danse Classique 1C3/1C4 TRAD + 5 CHAD	mercredi	15:30	16:15	00:45	VIENNOT Isabelle
CHAD	CLASSIQUE 6ème / 5ème CHAD	lundi	15:30	17:00	01:30	DIANON Céleste
CHAD	CLASSIQUE 6ème / 5ème CHAD	jeudi	13:45	15:15	01:30	DIANON Céleste
CHAD	Formation Musicale danse 2C1 (6ème CHAD) Classique/Contemporain	jeudi	17:00	17:45	00:45	LOUIS Virginie
CHAD	Formation Musicale danse 2C2 (5ème CHAD) Classique/Contemporain	lundi	17:00	17:45	00:45	LOUIS Virginie
CHAD	CLASSIQUE 4ème / 3ème CHAD	lundi	13:45	15:30	01:45	DIANON Céleste
CHAD	CLASSIQUE 4ème / 3ème CHAD	jeudi	15:45	17:30	01:45	DIANON Céleste
CHAD	Formation Musicale danse 2C3 (4ème CHAD) Classique/Contemporain	jeudi	17:45	18:30	00:45	LOUIS Virginie
CHAD	Formation Musicale danse 2C4 (3ème CHAD) Classique/Contemporain	lundi	17:45	18:30	00:45	LOUIS Virginie
CHAD ET TRADITIONNEL	CLASSIQUE 1C4 /2C1 (pointes) HA + TRAD	vendredi	17:45	19:00	01:15	MANZULLINO Annick
TRADITIONNEL	CLASSIQUE 2C1/2C2 TRAD	lundi	18:15	19:45	01:30	DIANON Céleste
TRADITIONNEL	CLASSIQUE 2C1/2C2 TRAD	mercredi	14:45	16:15	01:30	DIANON Céleste
	Formation Musicale danse 2C1 Classique Double cursus	mercredi	16:15	17:00	00:45	VIENNOT Isabelle
CHAD ET TRADITIONNEL	CLASSIQUE 2C2 (pointes) HA + TRAD	vendredi	19:00	20:15	01:15	MANZULLINO Annick
	Formation Musicale danse 2C2 Classique Double cursus	mercredi	17:00	17:45	00:45	VIENNOT Isabelle
S2TMD	CLASSIQUE S2TMD	mardi	13:15	15:15	02:00	MANZULLINO Annick
S2TMD	CLASSIQUE S2TMD	vendredi	15:30	17:30	02:00	MANZULLINO Annick
CHAD ET TRADITIONNEL	CLASSIQUE 2C3/2C4 (pointes) HA/TRAD	mercredi	18:15	20:00	01:45	MANZULLINO Annick
TRADITIONNEL	CLASSIQUE 2C3/2C4 TRAD	mercredi	13:00	14:45	01:45	DIANON Céleste
TRADITIONNEL	CLASSIQUE 2C3/2C4 TRAD	jeudi	18:00	19:45	01:45	DIANON Céleste
	Formation Musicale danse 2C3 Classique Double cursus	mercredi	17:30	18:15	00:45	LOUIS Virginie
	Formation Musicale danse 2C4 Classique/Contemporain	mercredi	15:00	15:45	00:45	LOUIS Virginie
TRADITIONNEL	CLASSIQUE COA/ COP TRAD	mardi	18:15	20:15	02:00	DIANON Céleste
TRADITIONNEL	CLASSIQUE COA/ COP TRAD	vendredi	18:15	20:15	02:00	DIANON Céleste
S2TMD ET TRADITIONNEL	CLASSIQUE COA/COP (pointes) TRAD /S2TMD	mercredi	13:00	15:00	02:00	MANZULLINO Annick

CURSUS	COURS	JOUR	HEURE DEBUT	HEURE FIN	DUREE	ENSEIGNANT
CONTEMPORAIN						
TRADITIONNEL	CONTEMPORAIN 1C1 TRAD	mardi	17:15	18:15	01:00	CAMUS DALLE Aurélie
TRADITIONNEL	CONTEMPORAIN 1C1 TRAD	mercredi	11:30	12:30	01:00	CAMUS DALLE Aurélie
TRADITIONNEL	Formation Musicale danse 1C1 Contemporain	mercredi	10:45	11:30	00:45	VIENNOT Isabelle
TRADITIONNEL	CONTEMPORAIN 1C2 TRAD	lundi	17:30	18:45	01:15	CAMUS DALLE Aurélie
TRADITIONNEL	CONTEMPORAIN 1C2 TRAD	mercredi	09:15	10:30	01:15	CAMUS DALLE Aurélie
TRADITIONNEL	Formation Musicale danse 1C2 Contemporain	mercredi	08:30	09:15	00:45	VIENNOT Isabelle
CHAD	CONTEMPORAIN 6ème / 5ème CHAD	lundi	13:45	15:15	01:30	CAMUS DALLE Aurélie
CHAD	CONTEMPORAIN 6ème / 5ème CHAD	jeudi	15:30	17:00	01:30	CAMUS DALLE Aurélie
CHAD	Formation Musicale danse 2C1 (6ème CHAD) Classique/Contemporain	jeudi	17:00	17:45	00:45	LOUIS Virginie
CHAD	Formation Musicale danse 2C2 (5ème CHAD) Classique/Contemporain	lundi	17:00	17:45	00:45	LOUIS Virginie
CHAD	CONTEMPORAIN 4ème / 3ème CHAD	lundi	15:45	17:30	01:45	CAMUS DALLE Aurélie
CHAD	CONTEMPORAIN 4ème / 3ème CHAD	jeudi	13:45	15:30	01:45	CAMUS DALLE Aurélie
CHAD	Formation Musicale danse 2C3 (4ème CHAD) Classique/Contemporain	jeudi	17:45	18:30	00:45	LOUIS Virginie
CHAD	Formation Musicale danse 2C4 (3ème CHAD) Classique/Contemporain	lundi	17:45	18:30	00:45	LOUIS Virginie
TRADITIONNEL	CONTEMPORAIN 1C3 / 1C4 TRAD	lundi	17:15	18:30	01:15	BARBIER Julie
TRADITIONNEL	CONTEMPORAIN 1C3 /1C4 TRAD	mercredi	14:30	15:45	01:15	BARBIER Julie
TRADITIONNEL	CONTEMPORAIN 1C3 /1C4 TRAD	Mardi	17:30	18:30	01:00	BARBIER Julie
TRADITIONNEL	Formation Musicale danse 1C3/1C4 Contemporain Double cursus	mercredi	13:30	14:15	00:45	VIENNOT Isabelle
TRADITIONNEL	CONTEMPORAIN 2C1/2C2 TRAD	mercredi	13:00	14:30	01:30	CAMUS DALLE Aurélie
TRADITIONNEL	CONTEMPORAIN 2C1/2C2 TRAD	jeudi	18:00	19:30	01:30	CAMUS DALLE Aurélie
TRADITIONNEL	Formation Musicale danse 2C1/2C2 Contemporain	mercredi	14:30	15:15	00:45	VIENNOT Isabelle
TRADITIONNEL	CONTEMPORAIN 2C3/2C4 TRAD	lundi	18:45	20:30	01:45	CAMUS DALLE Aurélie
TRADITIONNEL	CONTEMPORAIN 2C3/2C4 TRAD	mardi	18:15	20:00	01:45	CAMUS DALLE Aurélie
TRADITIONNEL	Formation Musicale danse 2C3 Contemporain/Jazz	mercredi	16:45	17:30	00:45	LOUIS Virginie
TRADITIONNEL	Formation Musicale danse 2C4 Classique/Contemporain	mercredi	15:00	15:45	00:45	LOUIS Virginie
TRADITIONNEL	CONTEMPORAIN COA/COP TRAD	lundi	18:30	20:30	02:00	BARBIER Julie
TRADITIONNEL	CONTEMPORAIN COA/COP TRAD	mardi	18:30	20:30	02:00	BARBIER Julie
CHAD ET TRADITIONNEL	CONTEMPORAIN Atelier 2C1/2C2/2C3 HA/TMD/ et Trad	mercredi	17:45	19:15	01:30	BARBIER Julie
CHAD ET TRADITIONNEL	CONTEMPORAIN Atelier 2C4/COA/COP HA/TMD/TRAD	mercredi	15:45	17:30	01:45	BARBIER Julie
S2TMD	Contemporain S2TMD	mardi	15:30	17:30	02:00	BARBIER Julie
S2TMD	Contemporain S2TMD	vendredi	13:15	15:15	02:00	BARBIER Julie

CURSUS	COURS	JOUR	HEURE DEBUT	HEURE FIN	DUREE	ENSEIGNANT
JAZZ						
CHAD ET TRADITIONNEL	JAZZ 1C3/1C4 COMPLEMENTAIRE TRAD + HA	samedi	11:15	12:30	01:15	xxx
CHAD ET TRADITIONNEL	JAZZ 2C1/2C2 TRAD	vendredi	17:15	18:45	01:30	xxx
CHAD ET TRADITIONNEL	JAZZ 2C1/2C2 TRAD + HA	samedi	09:45	11:15	01:30	xxx
CHAD ET TRADITIONNEL	JAZZ 2C3/2C4 TRAD/HA	mercredi	15:00	16:45	01:45	xxx
CHAD ET TRADITIONNEL	JAZZ 2C3/2C4 TRAD/S2TMD	vendredi	18:45	20:30	01:45	xxx
CHAD ET TRADITIONNEL S2TMD	ATELIER 2C4/COA/COP TRAD + HA	mercredi	18:45	20:30	01:45	xxx
	Formation Musicale danse 2C3 Contemporain/Jazz	mercredi	16:45	17:30	00:45	LOUIS Virginie
	Formation Musicale danse 2C4 Jazz	mercredi	14:15	15:00	00:45	LOUIS Virginie
TRADITIONNEL ET S2TMD	JAZZ COA/COP TRAD + HA	mercredi	16:45	18:45	02:00	xxx
TRADITIONNEL ET S2TMD	JAZZ COA/COP TRAD + HA	jeudi	18:15	20:30	02:15	xxx
COURS FORMATION MUSICALE COMMUNS						
	Formation Musicale danse Grands débutants	mardi	18:45	19:30	00:45	LOUIS Virginie
	Formation Musicale danse Grands débutants	mercredi	16:00	16:45	00:45	LOUIS Virginie
	Formation Musicale danse DEC (pour les COA et COP Danse)	mardi	17:45	18:45	01:00	LOUIS Virginie
COURS OBLIGATOIRES						
S2TMD	S2TMD 1ère et Term (préparation BAC)	jeudi	14:00	15:30	01:30	BARBIER Julie
S2TMD	S2TMD 1ère et Term Notation du mouvement	sous forme de stage - planning transmis ultérieurement				CAMUS DALLE Aurélie
S2TMD	Formation Musicale danse S2TMD	mardi	16:30	17:15	00:45	LOUIS Virginie
atelier COMEDIENS - CHANTEURS	OBLIGATOIRE POUR LES COP	Vendredi	15:15	16:45	01:30	BARBIER Julie
cours de culture à la scène	obligatoire ou optionnel	planning transmis ultérieurement				GODEFROID Philippe
atelier VIDEO comparées et d'analyse	OBLIGATOIRE POUR LES COP					GODEFROID Philippe
S2TMD ET COP	ANALYSE FONCTIONNELLE DU CORPS DANS LE MOUVEMENT DANSE (AFCMD)	horaires communiqués à la rentrée				Irénée BLIN
S2TMD ET COP	HISTOIRE DE LA DANSE	horaires communiqués à la rentrée				Marion RHETY

FORMATION MUSICALE DANSE

Suivant les niveaux et les cursus, les cours sont attribués dans iMuse

RÉUNION D'INFORMATION SAMEDI 7 SEPTEMBRE - 10 H - AUDITORIUM 1

DATES DE REPRISE DES COURS

À partir du jeudi 12 septembre pour les CHAD.

À partir du lundi 16 septembre pour les élèves en cursus traditionnel.

CERTIFICAT MÉDICAL

Il est obligatoire et doit être fourni à l'inscription ou au plus tard lors du 1^{er} cours.

Il doit être renouvelé chaque année.

La danse reste régie par la loi du 10 juillet 1989 (article R362-2) relative à l'enseignement de la danse inscrite au livre III du code de l'éducation culturelle et artistique.

Le certificat médical conditionne la validation de l'inscription.

En l'absence de ce certificat, les élèves ne seront pas admis en cours.

En cas d'arrêt momentané pour blessure certifiée par un médecin (fracture, lésion, etc...), la reprise des cours ne pourra s'effectuer qu'après remise d'un nouveau certificat médical autorisant la pratique de la danse.

ÉLÈVES NIVEAU COP

En fonction de leur dominante, une discipline complémentaire est obligatoire.

- Élève en cursus classique : un cours de contemporain ou de jazz obligatoire.
- Élève en cursus contemporain : un cours de classique ou de jazz obligatoire.
- Élève en cursus jazz : un cours de classique ou de contemporain obligatoire.

TENUES DE DANSE - RENTRÉE 2024 / 2025

CURSUS INITIATION (6 ET 7 ANS)

INITIATION		
Initiation 1 (1 ^{ère} année – 6 ans)	Fille	Justaucorps Soline Acero, Collant rose sans pied
	Garçon	Collant noir sans pied Vixim, Tee-shirt Blanc manches courtes
Initiation 2 (2 ^{ème} année – 7 ans)	Fille	Justaucorps Soline Acero, Collant rose sans pied
	Garçon	Collant noir sans pied Vixim, Tee-shirt Blanc manches courtes

DANSE CLASSIQUE

1 ^{ER} CYCLE DE DANSE CLASSIQUE		
1C1	Fille	Soline Fata, jupette Fata, collant convertible, demi-pointes toile bi-semelles
1C2	Fille	Soline Indigo, jupette indigo, collant convertible, demi-pointes toile bi-semelles
1C3	Fille	Soline aubergine, jupette aubergine, collant convertible, demi-pointes toile bi-semelles
1C4 TRAD	Fille	Soline aubergine, jupette aubergine, collant convertible, demi pointes toile bi semelles, pointes
1C4 HA	Fille	Levron olive, lida, collant convertible, demi Pointes toile bi semelle, pointes
1C1 / 1C2 / 1C3 / 1C4	Garçon	Justaucorps Blanc garçon, élastique de taille, collant noir, demi-pointes noires

2 ^{EME} CYCLE DE DANSE CLASSIQUE		
2C1 HA + TRAD 2C2 HA + TRAD	Fille	Levron olive, Lida, collant convertible, demi-pointes toile semelles, pointes
2C3 HA + TRAD 2C4 HA + TRAD	Fille	Levron violine, Lida, collant convertible, demi-pointes toile bi-semelles, pointes
2C4 S2TMD	Fille	Levron noir, Lida, collant convertible, demi-pointes toile bi-semelles, pointes
2C1 / 2C2 / 2C3 / 2C4	Garçon	Justaucorps blanc garçon, élastique de taille, collant noir, demi-pointes noires

3 ^{EME} CYCLE DE DANSE CLASSIQUE		
COA TRAD + S2TMD COP TRAD + S2TMD	Fille	Levron noir, Lida, collant convertible, demi-pointes toile bi-semelles, pointes
COA / COP	Garçon	Justaucorps garçon, élastique de taille, collant noir, demi-pointes noires

DANSE CONTEMPORAINE ET JAZZ

1 ^{ER} CYCLE DE DANSE CONTEMPORAINE ET JAZZ		
1C1	Fille	Soline Fata, collant noir sans pied
1C2	Fille	Soline Indigo, collant noir sans pied
1C3	Fille	Soline aubergine, collant noir sans pied
1C4 TRAD	Fille	Soline aubergine, collant noir sans pied
1C4 HA	Fille	Levron olive, collant noir sans pied
1C1 / 1C2 / 1C3 / 1C4	Garçon	T-shirt et short noir

2 ^{EME} CYCLE DE DANSE CONTEMPORAINE ET JAZZ		
2C1 HA + TRAD 2C2 HA + TRAD	Fille	Levron olive, collant noir sans pied
2C3 HA + TRAD 2C4 HA + TRAD	Fille	Levron violine, collant noir sans pied
2C4 S2TMD	Fille	Levron noir, collant noir sans pied
2C1 / 2C2 / 2C3 / 2C4	Garçon	T-shirt et short noir

3 ^{EME} CYCLE DE DANSE CONTEMPORAINE ET JAZZ		
COA TRAD + S2TMD COP TRAD + S2TMD	Fille	Levron noir, collant noir sans pied
COA / COP	Garçon	T-shirt et short noir

Les élèves ne sont pas autorisés à circuler pieds nus, en chaussettes, en tenue de danse, demi-pointes ou pointes en dehors du département danse. Nous vous conseillons d'avoir une tenue de chauffe à disposition. Par ailleurs, un chignon est obligatoire pour la danse classique.
Cheveux attachés et visage dégagé pour la danse contemporaine et le jazz.
Nous rappelons que le port des bijoux est strictement interdit pour des raisons de sécurité et de bien-être.

LES CLASSES À HORAIRES AMENAGÉS

INSTRUMENT (CHAM) – DANSE (CHAD) - CHANT (CHAV)

Les CHAM / CHAD / CHAV permettent aux élèves de suivre une scolarité dans les conditions les plus satisfaisantes et dans le but de développer des compétences musicales ou chorégraphiques particulièrement affirmées. Pour mener à bien ce projet pédagogique, le Conservatoire à Rayonnement Régional de Reims met à disposition des élèves un équipement remarquable permettant à chacun de pratiquer son art dans des conditions optimales : auditoriums, grandes salles pour les cours publics, studios de danse, mais également des locaux destinés au travail personnel : boxes, médiathèque... À ceci s'ajoutent les projets pédagogiques et artistiques ainsi que des masterclass régulièrement organisés durant l'année scolaire. Les auditions, spectacles, galas, en constituent l'aboutissement.

ÉCOLES PRIMAIRES DANUBE ET JARD

ÉCOLE DU JARD

ACCUEIL DES ÉLÈVES LE LUNDI 9 SEPTEMBRE AU CRR

Élaboration des emplois du temps avec les professeurs d'instrument

08 h 45 - ACCUEIL DES CM1 ET CM2

10 h – ACCUEIL DES CE1 ET CE2

EMPLOI DU TEMPS DES ÉLÈVES DURANT L'ANNÉE SCOLAIRE :

COURS D'INSTRUMENT : LUNDI ET / OU JEUDI :

- Entre 8 h 30 – 10 h : CM1 et CM2
- Entre 10 h – 11 h 30 : CE1 et CE2

FORMATION MUSICALE ET CHORALE : MARDI MATIN

	FORMATION MUSICALE	CHORALE
CE1 / CE2	8 h 30 – 10 h	10 h 10 – 10 h 55
CM1 / CM2	10 h – 11 h 30	9 h 05 – 9 h 50

Les cours ont lieu au Conservatoire, les élèves passent par la passerelle et rejoignent leurs salles de classe.

ÉCOLE DANUBE

RÉUNION DES ENSEIGNANTS LE MARDI 10 SEPTEMBRE À L'ÉCOLE DANUBE

9 h 30 – CE1 - CE2 – CM1 – CM2

Les professeurs se déplacent dans les salles de cours pour rencontrer leurs élèves et finaliser les emplois du temps.

EMPLOI DU TEMPS DES ÉLÈVES DURANT L'ANNÉE SCOLAIRE :

COURS D'INSTRUMENT : MARDI ET VENDREDI DE 8 h 30 À 11 h 30

COURS DE FORMATION MUSICALE : LUNDI MATIN OU APRÈS-MIDI EN FONCTION DU NIVEAU

CHORALE : JEUDI MATIN DE 8 h 30 À 11 h 30

Les cours ont lieu sur place dans des salles équipées pour la musique. Ce sont les enseignants du conservatoire qui se déplacent.

SUIVI DES ÉLÈVES

Tous les ans au mois de janvier une commission de scolarité a lieu regroupant les enseignants des écoles primaires, du Conservatoire et les directions des deux établissements. Au cours de cette commission sont étudiés les dossiers des élèves et des alertes sont adressées aux familles en cas de difficultés recensées par l'école et / ou le conservatoire.

Une autre commission a lieu en fin d'année scolaire décidant du maintien en CHAM des élèves et validant les éventuels redoublements de formation musicale.

COLLÈGES UNIVERSITÉ ET SAINT-REMI

JEUDI 5 SEPTEMBRE

APRÈS-MIDI

- **ACCUEIL 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} CHAD – COLLÈGE UNIVERSITÉ**

13 h 30 : pointage des élèves / distribution des carnets de correspondance

13 h 45 à 14 h 15 : réunion des CHAD à l'auditorium 2

→ *Reprise des cours à partir du jeudi 12 septembre 2024 selon les emplois du temps.*

- **ACCUEIL 6^{ème}, 5^{ème} CHAM et CHAV – COLLÈGES UNIVERSITÉ ET SAINT REMI**

14 h 15 : pointage des élèves / distribution des carnets de correspondance

14 h 30 : réunion des CHAM CHAV à l'auditorium 2

15 h : après la réunion d'accueil :

- Les CHAM rejoignent leurs professeurs d'instrument dans les salles de cours pour déterminer leurs horaires de cours d'instrument.
- Les CHAV rejoignent Nicolas Renaux, Marine Bouillé et Laurence Jégoux en salle 128.

→ Reprise des cours à partir du jeudi 12 septembre 2024 selon les emplois du temps.

• **ACCUEIL 4^{ème}, 3^{ème} CHAM CHAV - COLLÈGES UNIVERSITÉ ET SAINT REMI**

15 h : pointage des élèves / distribution des carnets de correspondance

15 h 15 : réunion des CHAM CHAV à l'auditorium 2

15 h 45 : après la réunion d'accueil :

- Les CHAM rejoignent leurs professeurs d'instrument dans les salles de cours pour déterminer leurs horaires de cours d'instrument.
- Les CHAV rejoignent Nicolas Renaux, Marine Bouillé et Laurence Jégoux en salle 128

→ Reprise des cours à partir du mardi 10 septembre 2024 selon les emplois du temps.

ORGANISATION DES EMPLOIS DU TEMPS

Les élèves des collèges St Rémi et Université seront présents au conservatoire :

INSTRUMENTISTES ET CHANTEURS

SUR LE TEMPS SCOLAIRE :

ÉLÈVES DE 6^E ET 5^E : LES LUNDIS ET JEUDIS DE 13 H 30 À 17 H 30

ÉLÈVES DE 4^E ET 3^E : LES MARDIS ET VENDREDIS DE 13 H 30 À 17 H 30

SUR LE TEMPS PERISCOLAIRE :

LE MERCREDI OU EN SOIRÉE POUR LES PRATIQUES COLLECTIVES : CHŒURS, ORCHESTRES, ENSEMBLES INSTRUMENTAUX...

DANSEURS

(Voir les emplois du temps détaillés rubrique DANSE – pages 29 à 31)

SUR LE TEMPS SCOLAIRE :

ÉLÈVES DE 6^E, 5^E, 4^E ET 3^E : LES LUNDIS ET JEUDIS DE 13 H 30 À 17 H 30

SUR LE TEMPS PERISCOLAIRE :

MERCREDI, SAMEDI ET/OU SOIRS, EN FONCTION DES COURS REGROUPÉS AVEC LES DANSEURS DU CURSUS TRADITIONNEL.

L'enseignement dispensé au Conservatoire est constitué :

POUR LES INSTRUMENTISTES :

- **D'UNE FORMATION MUSICALE GÉNÉRALE** de 1 h 30 à 3 h par semaine selon le niveau atteint.
- **D'UNE FORMATION INSTRUMENTALE INDIVIDUELLE** de 45 minutes à 1 h par semaine selon le niveau atteint en une ou deux fois selon les disciplines.
- **D'UNE PRATIQUE COLLECTIVE**, orchestres, ensembles, musique de chambre, de 1 h à 2 h selon le niveau atteint.
- **D'ATELIERS** : écriture, musique de chambre...
- **TRAVAIL EN BOX** : les élèves doivent profiter de leur présence au CRR pour travailler leur instrument en box, ce travail n'est pas optionnel.

POUR LES DANSEURS :

- **D'UNE FORMATION CHORÉGRAPHIQUE CLASSIQUE OU CONTEMPORAINE**, de 4 h 30 à 6 h minimum par semaine selon le niveau atteint. En cas de double cursus, le nombre d'heures est multiplié par deux.
- **D'UNE FORMATION MUSICALE DANSE** de 45 minutes par semaine.

POUR LES CHANTEURS :

- **D'UNE FORMATION AU CHANT CHORAL** (technique vocale et pupitre) de 1 h 45 à 2 h par semaine.
- **D'UN CHŒUR** (tutti), 1 répétition hebdomadaire d'1 h 30, le mercredi.
- **D'UNE FORMATION MUSICALE CHANT** de 30 à 45 minutes.
- **D'UN ATELIER « CRÉATION ET VOIX »** de 1 h par semaine.
- **FORMATION MUSICALE CHAV** : pour ceux qui le souhaitent, ils peuvent poursuivre leur formation musicale instrumentiste.

Attention : la pratique collective (orchestres, ensembles, musique de chambre, chœurs) a lieu hors temps scolaire, le mercredi ou le soir dans la semaine à partir de 17 h ou 18 h. Pour rappel la pratique collective est obligatoire et aucun élève ne peut en être dispensé.

AU COLLÈGE : Les élèves sont également vivement encouragés à participer à la chorale du collège en complément de ces horaires. Ils bénéficient également de 2 h de cours d'histoire de la musique et analyse avec la professeure de musique du collège.

LES ÉVALUATIONS DES ÉLÈVES EN HORAIRES AMÉNAGÉS

Un bulletin d'évaluation est envoyé aux familles 3 fois par an. La direction du conservatoire assiste aux conseils de classe des collèges. Un état des notes et appréciation est envoyé aux collèges qui peuvent les faire apparaître dans Pronote.

À la fin du 1^{er} semestre, les élèves en horaires aménagés rencontrant des difficultés techniques et/ou des problèmes de comportement et/ou de motivation sont convoqués devant jury pour une évaluation permettant de vérifier leurs progrès techniques et la qualité de leur travail personnel. À l'issue de cette évaluation, si le résultat n'est pas satisfaisant l'élève devra repasser une évaluation en fin d'année scolaire déterminant ou non son maintien en CHAM / CHAD / CHAV.

Une commission de scolarité se réunit en janvier et en fin d'année afin de décider du maintien en CHAM / CHAD / CHAV des élèves et validant les éventuels redoublements.

ACCUEIL / RÉGLEMENT DES CHAM / CHAD / CHAV

Le CRR accueille chaque jour plus de 200 élèves collégiens, par conséquent un certain nombre de règles doivent être respectées afin que chacun puisse évoluer en toute sérénité et à son rythme au sein de l'établissement.

À leur arrivée et à leur départ du CRR, les élèves scolarisés en CHAM / CHAD / CHAV doivent montrer leur carnet de correspondance du Conservatoire aux agents d'accueil afin que ceux-ci puissent vérifier qu'ils sont bien élèves du CRR et qu'ils ont l'autorisation de sortir après leurs cours.

Pendant leur présence au conservatoire, les élèves sont soit en cours d'instrument et/ou de formation musicale, soit en médiathèque, soit dans un box pour leur travail personnel.

Les élèves CHAM / CHAD / CHAV ne sont pas autorisés à sortir entre leurs cours quelle que soit l'autorisation de sortie que les parents leur ont donnée.

BAC S2TMD LYCEE JEAN-JAURÈS

RÉUNION DE RENTRÉE

JEUDI 5 SEPTEMBRE À 16 H – AUDITORIUM 2

POUR TOUS LES ÉLÈVES DE S2TMD : SECONDE, 1E, TERMINALE

EN PRESENCE DES DIRECTIONS DU CONSERVATOIRE ET DU LYCEE JEAN-JAURES

Après la réunion, les instrumentistes rejoignent leurs professeurs d'instruments dans les salles de cours pour déterminer leurs horaires de cours.

Les danseurs rejoignent leurs professeurs de danse en studio 1 : attribution des vestiaires, inscriptions en cours complémentaires, choix des options, organisation des emplois du temps.

ORGANISATION DES EMPLOIS DU TEMPS

Les élèves S2TMD sont libérés par le lycée Jean-Jaurès :

- Seconde générale option musique et danse : les mardi, mercredi et vendredi après-midi.
- Première et terminale : les mardi, mercredi, jeudi et vendredi après-midi.

LES DISCIPLINES

POUR LES MUSICIENS : DISCIPLINES OBLIGATOIRES

- **FORMATION INSTRUMENTALE OU VOCALE INDIVIDUELLE** : 45 minutes à 1 h 30 par semaine selon le niveau atteint en une ou deux fois selon les disciplines.
- **FORMATION MUSICALE GÉNÉRALE** : 1 h 30 à 3 h par semaine selon le niveau atteint.
- **DICTÉE DU BAC** : 1 h par semaine.
- **SYNTHÈSE SONORE** : 1h par semaine (pour les élèves de 1ère et terminale).
- **PRATIQUE COLLECTIVE**, orchestres, ensembles, musique de chambre, chœur du CRR de 1 h à 3 h selon le niveau atteint.

En plus de ces disciplines obligatoires liées à la dominante instrumentale, il est vivement conseillé de s'inscrire dans d'autres disciplines proposées par le Conservatoire : écriture, analyse, histoire de la musique, composition, direction d'orchestre, jazz, accompagnement pour les claviéristes... Ces disciplines complémentaires permettent de valider les divers diplômes musicaux : CEM et DEM. Il faut les débiter le plus tôt possible.

POUR LES DANSEURS :

- **FORMATION CHORÉGRAPHIQUE DOMINANTE CLASSIQUE, CONTEMPORAINE OU JAZZ** : 6 h à 10 h minimum par semaine selon le niveau atteint.
- **FORMATION CHORÉGRAPHIQUE COMPLÉMENTAIRE** : minimum 2 h par semaine si l'élève suit un seul cours complémentaire. (Si l'élève suit un double cursus danse, une des deux disciplines est comptée comme discipline complémentaire).
- **ATELIER D'IMPROVISATION** : 2 h par semaine.
- **FORMATION MUSICALE DANSE** de 45 minutes à 1 h par semaine selon le niveau.
- **ANALYSE FONCTIONNELLE DANS LE MOUVEMENT DANSE** – 7 séances de 3 h dans l'année.
- **CULTURE CHORÉGRAPHIQUE** – 7 séances de 3 h dans l'année.
-

**LES DISCIPLINES CONSTITUANTES DU CONTROLE CONTINU
POUR LE BAC S2TMD**

MUSIQUE

Périodicité des évaluations constitutantes pour le conservatoire		
Disciplines constitutantes de la pratique musicale		Périodicité de notation
Dominante (instrument ou chant)	Instrument ou chant	Évaluations trimestrielles Note sur 20
Pratique collective dirigée	Orchestre ou ensemble instrumental	Évaluations semestrielles Note sur 20
Pratique collective non dirigée	Musique de chambre, jazz, ensembles non dirigés, atelier mixte, improvisation	Évaluations semestrielles Note sur 20
Création/invention	Synthèse sonore (Uniquement 1ère et Terminale)	Évaluations semestrielles Note sur 20
Culture et sciences musicales	Dictée du BAC	Évaluations semestrielles

DANSE

Périodicité des évaluations constitutantes pour le conservatoire		
Disciplines constitutantes de la pratique chorégraphique		Périodicité de notation
Discipline chorégraphique dominante*	Danse classique Danse contemporaine Danse jazz	Évaluations trimestrielles
Discipline chorégraphique complémentaire	En fonction de la dominante, choisir sa discipline complémentaire dans les 3 dominantes proposées par le CRR : Danse classique, Danse contemporaine ou Danse jazz	Évaluations trimestrielles
Atelier d'improvisation et de composition	Atelier animé par Julie BARBIER professeure de danse contemporaine	Évaluations trimestrielles
Culture et sciences chorégraphiques	Culture chorégraphique animée par un intervenant extérieur	Évaluation annuelle pour les élèves de première. Pas d'évaluation au CRR pour la terminale, la culture chorégraphique étant en général terminée à la fin de la première.

COMMUNICATION FAMILLE / ÉLÈVES / CONSERVATOIRE

EXTRANET « USAGERS »

Vous pouvez consulter les dossiers de vos enfants sur le site extranet « usagers » iMuse, logiciel permettant la gestion des dossiers des élèves.

- Adresse de connexion : <https://www.imuse-reims.fr/extranet/usager/>

Indiquer votre identifiant,

Indiquer votre mot de passe (si vous ne vous en rappelez plus ou si vous vous connectez pour la première fois, veuillez cliquer sur « mot de passe perdu »).

La communication du conservatoire ainsi que l'envoi des documents (bulletins, absences enseignants...) se faisant exclusivement par mail ou SMS, nous vous invitons grâce à ce site à mettre à jour très régulièrement votre dossier : adresse mail, numéros de téléphone...

Ce site sert également à faire les réinscriptions et à importer les documents demandés par le conservatoire.

LE CARNET DE CORRESPONDANCE

À la rentrée, un carnet de correspondance sera remis à chaque élève du CRR.

Le carnet de correspondance a pour objet de faciliter une relation écrite et rapide entre le conservatoire et les parents. Sa validité est annuelle et l'élève doit toujours l'avoir en sa possession lorsqu'il se rend au conservatoire.

Doivent y être consignées :

- Les absences aux cours.
- Les demandes de rendez-vous (parents, enseignants, direction, administration...).

L'autorisation de sortie complétée sur la dernière page du carnet permet également au personnel de l'accueil d'autoriser ou non l'élève à quitter l'établissement.

Les informations nécessaires sont transmises par le service scolarité tout au long de l'année scolaire permettant un bon suivi de la scolarité de l'élève (examens, mini-concerts, masterclass, ateliers pédagogiques, auditions, conférences, dates et modalités des inscriptions, des réinscriptions...).

TARIFS ET EXONÉRATIONS

TARIFS

REDEVABLES RÉMOIS

Les tarifs sont fixés par délibération du conseil municipal, ils sont établis sur la base d'un quotient familial calculé à partir du quotient de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF).

POUR LES ALLOCATAIRES CAF, les tarifs sont établis sur la base d'un quotient familial déterminé par la Caisse d'Allocation Familiale.

Pour en bénéficier, les familles devront fournir la photocopie de la notification CAF ou MSA 2024 (de moins de 3 mois) **avec composition de la famille et quotient familial. Faute de présentation de ce document le tarif intégral s'applique.**

Tranches de quotient familial CAF :

TRANCHES	QUOTIENT FAMILIAL CAF
1	223 € et moins
2	De 224 € à 420 €
3	De 421 € à 520 €
4	De 521 € à 613 €
5	De 614 € à 692 €
6	De 693 € à 799 €
7	De 800 € à 932 €
8	933 € et plus

POUR LES PERSONNES NON AFFILIÉES À LA CAF, les tarifs sont établis sur la base d'un quotient familial calculé à partir des ressources des familles en fonction des revenus de l'année N-1 et en appliquant le nombre de parts déterminé par la CAF, à savoir :

- 2 parts (pour parents ou parent isolé),
- 1/2 part pour les 1^{er}, 2^e, 4^e enfant et suivants,
- 1 part pour le 3^e enfant,
- 1/2 part supplémentaire pour enfant bénéficiaire de l'Allocation d'Éducation de l'enfant handicapé.

Pour en bénéficier, les familles devront fournir la photocopie de leur avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023. Pour les familles séparées, fournir les avis d'imposition des deux foyers.

REDEVABLES N'HABITANT PAS REIMS

Un tarif unique s'applique. Il est déterminé en fonction du lieu de résidence : Marne ou Hors Marne.

EXONÉRATIONS DES FRAIS DE SCOLARITÉ

Les exonérations portent uniquement sur les frais de scolarité, les frais de dossier d'un montant de 32 euros par an sont dus pour tous les élèves quel que soit le cursus (Traditionnel, CHAM / CHAD / CHAV, S2TMD).

REDEVABLES RÉMOIS

FRAIS DE DOSSIER (32 €) ils sont dus pour chaque enfant quel que soit la situation de la famille ou le cursus de l'élève. Aucune exonération n'est possible.

FRAIS DE SCOLARITÉ

Exonérations totales des frais de scolarité (100 %)

- Boursiers CROUS et DRAC (fournir la notification de l'année scolaire 2024 / 2025)
- Bénéficiaires du RSA (fournir une attestation de la CAF datée de septembre 2024)
- Élèves des classes à horaires aménagés pour la pratique d'une seule discipline (exonération appliquée en fonction des listes officielles établies par l'Éducation Nationale)
- Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi dans la mesure où leur quotient familial CAF n'excède pas la tranche 7, soit 932 €

Exonérations partielles des frais de scolarité (50 %)

- Élèves en classes de musicologie à l'Université de Reims Champagne-Ardenne (fournir un certificat de scolarité).
- À partir du 2^e enfant de la même famille inscrit au CRR.

REDEVABLES N'HABITANT PAS REIMS

FRAIS DE DOSSIER (32 €) ils sont dus intégralement pour chaque enfant quel que soit la situation de la famille ou le cursus de l'élève. Aucune exonération n'est possible

FRAIS DE SCOLARITÉ

Exonérations totales des frais de scolarité (100 %)

- Boursiers CROUS et DRAC (fournir la notification de l'année scolaire 2024 / 2025).
- Bénéficiaires du RSA (fournir une attestation de la CAF datée de septembre 2024).
- Elèves des classes à horaires aménagés pour la pratique d'une seule discipline (exonération appliquée en fonction des listes officielles établies par l'Éducation Nationale).
- Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi : sur présentation d'une attestation établie par Pôle Emploi en date de septembre 2024, ils se verront appliqués les mêmes règles de tarification que les Rémois et bénéficieront ainsi d'une exonération à 100 % si leur quotient familial CAF n'excède pas la tranche 7, soit 932 €.

Exonérations partielles des frais de scolarité (50 %)

- Élèves en classes de musicologie à l'Université de Reims Champagne-Ardenne (fournir un certificat de scolarité)
- À partir du 2^e enfant de la même famille inscrit au CRR.

LES TARIFS 2024 / 2025

Délibération n° CM-2023-391 du 18 décembre 2023

Discipline Danse	
1. Cursus traditionnel	
L'éveil musical et corporel (enfants de 5 ans / école maternelle)	
Frais de dossier	32 €
<u>Frais de scolarité - Rémois</u>	
Tranche 1 QF C.A.F < 223 €	11 €
Tranche 2 QF C.A.F de 224 à 420 €	21 €
Tranche 3 QF C.A.F de 421 à 520 €	31 €
Tranche 4 QF C.A.F de 521 à 613 €	42 €
Tranche 5 QF C.A.F de 614 à 692 €	53 €
Tranche 6 QF C.A.F de 693 à 799 €	63 €
Tranche 7 QF C.A.F de 800 à 932 €	73 €
Tranche 8 QF C.A.F > à 933 €	84 €
<u>Frais de scolarité - extérieurs</u>	
Marne	117 €
Hors Marne	122 €

Initiation 1 - Phase de sensibilisation (enfants de 6 ans / cours préparatoire) - découverte des disciplines chorégraphiques	
Frais de dossier	32 €
<u>Frais de scolarité - Rémois</u>	
Tranche 1 QF C.A.F < 223 €	11 €
Tranche 2 QF C.A.F de 224 à 420 €	21 €
Tranche 3 QF C.A.F de 421 à 520 €	31 €
Tranche 4 QF C.A.F de 521 à 613 €	42 €
Tranche 5 QF C.A.F de 614 à 692 €	53 €
Tranche 6 QF C.A.F de 693 à 799 €	63 €
Tranche 7 QF C.A.F de 800 à 932 €	73 €
Tranche 8 QF C.A.F > à 933 €	84 €
<u>Frais de scolarité - extérieurs</u>	
Marne	117 €
Hors Marne	122 €
Initiation 2 - Phase d'orientation	
Frais de dossier	32 €
<u>Frais de scolarité - Rémois</u>	
Tranche 1 QF C.A.F < 223 €	15 €
Tranche 2 QF C.A.F de 224 à 420 €	28 €
Tranche 3 QF C.A.F de 421 à 520 €	43 €
Tranche 4 QF C.A.F de 521 à 613 €	58 €
Tranche 5 QF C.A.F de 614 à 692 €	72 €
Tranche 6 QF C.A.F de 693 à 799 €	86 €
Tranche 7 QF C.A.F de 800 à 932 €	102 €

Tranche 8 QF C.A.F > à 933 €	116 €
<u>Frais de scolarité - extérieurs</u>	
Marne	148 €
Hors Marne	153 €

Cycles 1 et 2 : (forfait cursus). Dominante danse classique ou contemporaine ou jazz + formation musicale danse + 1 cours complémentaire de danse (classique, contemporaine ou jazz)	
Frais de dossier	32 €
<u>Frais de scolarité - Rémois</u>	
Tranche 1 QF C.A.F < 223 €	43 €
Tranche 2 QF C.A.F de 224 à 420 €	85 €
Tranche 3 QF C.A.F de 421 à 520 €	128 €
Tranche 4 QF C.A.F de 521 à 613 €	170 €
Tranche 5 QF C.A.F de 614 à 692 €	212 €
Tranche 6 QF C.A.F de 693 à 799 €	255 €
Tranche 7 QF C.A.F de 800 à 932 €	297 €
Tranche 8 QF C.A.F > à 933 €	340 €
<u>Frais de scolarité - extérieurs</u>	
Marne	475 €
Hors Marne	496 €

Cycles 1 et 2 : (forfait double cursus danse). Double dominante : (classique + contemporaine / classique + jazz / contemporaine + jazz) + formation musicale danse + 1 cours complémentaire de danse (classique, contemporain ou jazz)

Frais de dossier	32 €
------------------	------

Frais de scolarité - Rémois

Tranche 1 QF C.A.F < 223 €	49 €
Tranche 2 QF C.A.F de 224 à 420 €	98 €
Tranche 3 QF C.A.F de 421 à 520 €	147 €
Tranche 4 QF C.A.F de 521 à 613 €	197 €
Tranche 5 QF C.A.F de 614 à 692 €	246 €
Tranche 6 QF C.A.F de 693 à 799 €	294 €
Tranche 7 QF C.A.F de 800 à 932 €	344 €
Tranche 8 QF C.A.F > à 933 €	393 €

Frais de scolarité - extérieurs

Marne	528 €
Hors Marne	549 €

Cycles 1 et 2 : Cours supplémentaire de danse (classique, contemporain ou jazz)

Frais de dossier	-
------------------	---

Frais de scolarité - Rémois

Tranche 1 QF C.A.F < 223 €	11 €
Tranche 2 QF C.A.F de 224 à 420 €	21 €
Tranche 3 QF C.A.F de 421 à 520 €	31 €
Tranche 4 QF C.A.F de 521 à 613 €	42 €
Tranche 5 QF C.A.F de 614 à 692 €	53 €
Tranche 6 QF C.A.F de 693 à 799 €	63 €
Tranche 7 QF C.A.F de 800 à 932 €	73 €

Tranche 8 QF C.A.F > à 933 €	84 €
Frais de scolarité – extérieurs	
Marne	117 €
Hors Marne	122 €

Cycle à orientation amateur (COA) - cycle à orientation professionnelle (COP) - cycle de perfectionnement : (forfait cursus). Dominante danse classique, contemporaine ou jazz + formation musicale danse + culture chorégraphique + Anatomie + 1 cours supplémentaire de danse (classique, contemporain ou jazz)	
Frais de dossier	32 €
Frais de scolarité- Rémois	
Tranche 1 QF C.A.F < 223 €	60 €
Tranche 2 QF C.A.F de 224 à 420 €	109 €
Tranche 3 QF C.A.F de 421 à 520 €	162 €
Tranche 4 QF C.A.F de 521 à 613 €	216 €
Tranche 5 QF C.A.F de 614 à 692 €	271 €
Tranche 6 QF C.A.F de 693 à 799 €	325 €
Tranche 7 QF C.A.F de 800 à 932 €	380 €
Tranche 8 QF C.A.F > à 933 €	433 €
Frais de scolarité - extérieurs	
Marne	607 €
Hors Marne	619 €
Cycle à orientation amateur (COA) - cycle à orientation professionnelle (COP) - cycle de perfectionnement : (forfait double cursus danse). Double dominante : (classique + contemporain / classique + jazz / contemporain + jazz) + culture chorégraphique + anatomie + formation musicale danse + 1 cours complémentaire de danse (classique contemporain ou jazz)	
Frais de dossier	32 €

Frais de scolarité - Rémois	
Tranche 1 QF C.A.F < 223 €	61 €
Tranche 2 QF C.A.F de 224 à 420 €	122 €
Tranche 3 QF C.A.F de 421 à 520 €	183 €
Tranche 4 QF C.A.F de 521 à 613 €	244 €
Tranche 5 QF C.A.F de 614 à 692 €	305 €
Tranche 6 QF C.A.F de 693 à 799 €	365 €
Tranche 7 QF C.A.F de 800 à 932 €	426 €
Tranche 8 QF C.A.F > à 933 €	487 €
Frais de scolarité – Extérieurs	
Marne	661 €
Hors Marne	682 €

Cycle à orientation amateur (COA) - cycle à orientation professionnelle (COP) - cycle de perfectionnement : Cours supplémentaire de danse (classique, contemporain ou jazz)	
Frais de dossier	-
Frais de scolarité - Rémois	
Tranche 1 QF C.A.F < 223 €	11 €
Tranche 2 QF C.A.F de 224 à 420 €	21 €
Tranche 3 QF C.A.F de 421 à 520 €	31 €
Tranche 4 QF C.A.F de 521 à 613 €	42 €
Tranche 5 QF C.A.F de 614 à 692 €	53 €
Tranche 6 QF C.A.F de 693 à 799 €	63 €
Tranche 7 QF C.A.F de 800 à 932 €	73 €
Tranche 8 QF C.A.F > à 933 €	84 €

Frais de scolarité – extérieurs	
Marne	117 €
Hors Marne	122 €
Atelier de pratique Amateur (APA) : un cours hebdomadaire	
Frais de dossier	32 €
Frais de scolarité - Rémois	
Tranche 1 QF C.A.F < 223 €	11 €
Tranche 2 QF C.A.F de 224 à 420 €	21 €
Tranche 3 QF C.A.F de 421 à 520 €	31 €
Tranche 4 QF C.A.F de 521 à 613 €	42 €
Tranche 5 QF C.A.F de 614 à 692 €	53 €
Tranche 6 QF C.A.F de 693 à 799 €	63 €
Tranche 7 QF C.A.F de 800 à 932 €	73 €
Tranche 8 QF C.A.F > à 933 €	84 €
Frais de scolarité – extérieurs	
Marne	117 €
Hors Marne	122 €

2. Coursus CHAD / S2TMD	
Tout niveau : (forfait cursus). Dominante danse classique ou contemporain ou jazz + formation musicale danse + culture chorégraphique + Anatomie + 1 cours complémentaire de danse (classique, contemporaine ou jazz)	
Frais de dossier	32 €
Frais de scolarité - Rémois	
Tranche 1 QF C.A.F < 223 €	Exonéré
Tranche 2 QF C.A.F de 224 à 420 €	Exonéré

Tranche 3 QF C.A.F de 421 à 520 €	Exonéré
Tranche 4 QF C.A.F de 521 à 613 €	Exonéré
Tranche 5 QF C.A.F de 614 à 692 €	Exonéré
Tranche 6 QF C.A.F de 693 à 799 €	Exonéré
Tranche 7 QF C.A.F de 800 à 932 €	Exonéré
Tranche 8 QF C.A.F > à 933 €	Exonéré

Frais de scolarité - Extérieurs

Marne	Exonéré
Hors Marne	Exonéré

Elèves en double cursus : gratuité pour le cursus dominant (classique, contemporain ou jazz) et application des tarifs ci-dessous pour le 2^{ème} cursus (forfait double cursus)

Frais de dossier	-
------------------	---

Frais de scolarité - Rémois

Tranche 1 QF C.A.F < 223 €	31 €
Tranche 2 QF C.A.F de 224 à 420 €	64 €
Tranche 3 QF C.A.F de 421 à 520 €	95 €
Tranche 4 QF C.A.F de 521 à 613 €	127 €
Tranche 5 QF C.A.F de 614 à 692 €	159 €
Tranche 6 QF C.A.F de 693 à 799 €	191 €
Tranche 7 QF C.A.F de 800 à 932 €	222 €
Tranche 8 QF C.A.F > à 933 €	255 €

Frais de scolarité – extérieurs

Marne	359 €
Hors Marne	380 €

Tout niveau : Cours complémentaire supplémentaire de danse (classique, contemporain ou jazz)	
Frais de dossier	-
<u>Frais de scolarité - Rémois</u>	
Tranche 1 QF C.A.F < 223 €	11 €
Tranche 2 QF C.A.F de 224 à 420 €	21 €
Tranche 3 QF C.A.F de 421 à 520 €	31 €
Tranche 4 QF C.A.F de 521 à 613 €	42 €
Tranche 5 QF C.A.F de 614 à 692 €	53 €
Tranche 6 QF C.A.F de 693 à 799 €	63 €
Tranche 7 QF C.A.F de 800 à 932 €	73 €
Tranche 8 QF C.A.F > à 933 €	84 €
<u>Frais de scolarité – extérieurs</u>	
Marne	117 €
Hors Marne	122 €

Tarif forfaitaire pour personne extérieure au CRR : Utilisation d'un studio de danse pour travail personnel selon disponibilité	
Frais de dossier	54 €

Discipline Musique

1. Coursus traditionnel

L'éveil musical et corporel (enfants de 5 ans / école maternelle)

Frais de dossier	32 €
------------------	------

Frais de scolarité - Rémois

Tranche 1 QF C.A.F < 223 €	11 €
----------------------------	------

Tranche 2 QF C.A.F de 224 à 420 €	21 €
-----------------------------------	------

Tranche 3 QF C.A.F de 421 à 520 €	31 €
-----------------------------------	------

Tranche 4 QF C.A.F de 521 à 613 €	42 €
-----------------------------------	------

Tranche 5 QF C.A.F de 614 à 692 €	53 €
-----------------------------------	------

Tranche 6 QF C.A.F de 693 à 799 €	63 €
-----------------------------------	------

Tranche 7 QF C.A.F de 800 à 932 €	73 €
-----------------------------------	------

Tranche 8 QF C.A.F > à 933 €	84 €
------------------------------	------

Frais de scolarité – extérieurs

Marne	117 €
-------	-------

Hors Marne	122 €
------------	-------

Initiation 1 - Phase de sensibilisation (enfants de 6 ans / cours préparatoire) - présentation instrumentale

Frais de dossier	32 €
------------------	------

Frais de scolarité - Rémois

Tranche 1 QF C.A.F < 223 €	11 €
----------------------------	------

Tranche 2 QF C.A.F de 224 à 420 €	21 €
-----------------------------------	------

Tranche 3 QF C.A.F de 421 à 520 €	31 €
-----------------------------------	------

Tranche 4 QF C.A.F de 521 à 613 €	42 €
-----------------------------------	------

Tranche 5 QF C.A.F de 614 à 692 €	53 €
Tranche 6 QF C.A.F de 693 à 799 €	63 €
Tranche 7 QF C.A.F de 800 à 932 €	73 €
Tranche 8 QF C.A.F > à 933 €	84 €
<u>Frais de scolarité – extérieurs</u>	
Marne	117 €
Hors Marne	122 €
Initiation 2 – phase d’orientation et cycle 1 (forfait cursus)	
Frais de dossier	32 €
<u>Frais de scolarité Rémois</u>	
Tranche 1 QF C.A.F < 223 €	32 €
Tranche 2 QF C.A.F de 224 à 420 €	64 €
Tranche 3 QF C.A.F de 421 à 520 €	95 €
Tranche 4 QF C.A.F de 521 à 613 €	128 €
Tranche 5 QF C.A.F de 614 à 692 €	159 €
Tranche 6 QF C.A.F de 693 à 799 €	192 €
Tranche 7 QF C.A.F de 800 à 932 €	223 €
Tranche 8 QF C.A.F > à 933 €	256 €
<u>Frais de scolarité - extérieurs</u>	
Marne	356 €
Hors Marne	373 €

Cycle 2 : (forfait cursus)	
Frais de dossier	32 €
<u>Frais de scolarité Rémois</u>	
Tranche 1 QF C.A.F < 223 €	43 €
Tranche 2 QF C.A.F de 224 à 420 €	85 €
Tranche 3 QF C.A.F de 421 à 520 €	128 €
Tranche 4 QF C.A.F de 521 à 613 €	170 €
Tranche 5 QF C.A.F de 614 à 692 €	212 €
Tranche 6 QF C.A.F de 693 à 799 €	255 €
Tranche 7 QF C.A.F de 800 à 932 €	297 €
Tranche 8 QF C.A.F > à 933 €	340 €
<u>Frais de scolarité - Extérieurs</u>	
Marne	475 €
Hors Marne	496 €
Cycle à orientation amateur (COA) - cycle à orientation professionnelle (COP) - cycle de perfectionnement : (forfait cursus)	
Frais de dossier	32 €
<u>Frais de scolarité Rémois</u>	
Tranche 1 QF C.A.F < 223 €	54 €
Tranche 2 QF C.A.F de 224 à 420 €	109 €
Tranche 3 QF C.A.F de 421 à 520 €	162 €
Tranche 4 QF C.A.F de 521 à 613 €	216 €
Tranche 5 QF C.A.F de 614 à 692 €	271 €

Tranche 6 QF C.A.F de 693 à 799 €	325 €
Tranche 7 QF C.A.F de 800 à 932 €	380 €
Tranche 8 QF C.A.F > à 933 €	433 €
<u>Frais de scolarité - extérieurs</u>	
Marne	607 €
Hors Marne	628 €

<u>Tout niveau</u> : Une discipline supplémentaire (2 ^e pratique musicale : instrument ou chant ou EVE ou direction d'orchestre ou jazz ou composition)	
Frais de dossier	-
<u>Frais de scolarité - Rémois</u>	
Tranche 1 QF C.A.F < 223 €	31 €
Tranche 2 QF C.A.F de 224 à 420 €	64 €
Tranche 3 QF C.A.F de 421 à 520 €	95 €
Tranche 4 QF C.A.F de 521 à 613 €	127 €
Tranche 5 QF C.A.F de 614 à 692 €	159 €
Tranche 6 QF C.A.F de 693 à 799 €	191 €
Tranche 7 QF C.A.F de 800 à 932 €	222 €
Tranche 8 QF C.A.F > à 933 €	255 €
<u>Frais de scolarité - extérieurs</u>	
Marne	359 €
Hors Marne	380 €
<u>Tout niveau</u> : Inscription à une pratique collective hebdomadaire (culture musicale, écriture analyse, formation musicale, atelier chanson, chœurs, orchestre, musique de chambre, ensemble instrumental, 1 atelier de jazz, 1 atelier de composition).	
Frais de dossier	32 €

<u>Frais de scolarité - Rémois</u>	
Tranche 1 QF C.A.F < 223 €	11 €
Tranche 2 QF C.A.F de 224 à 420 €	21 €
Tranche 3 QF C.A.F de 421 à 520 €	31 €
Tranche 4 QF C.A.F de 521 à 613 €	42 €
Tranche 5 QF C.A.F de 614 à 692 €	53 €
Tranche 6 QF C.A.F de 693 à 799 €	63 €
Tranche 7 QF C.A.F de 800 à 932 €	73 €
Tranche 8 QF C.A.F > à 933 €	84 €
<u>Frais de scolarité - extérieurs</u>	
Marne	117 €
Hors Marne	122 €

<u>Parcours individualisé</u> : Parcours amateur comprenant une pratique collective et 30 minutes de cours individuel en soutien	
Frais de dossier	32 €
<u>Frais de scolarité - Rémois</u>	
Tranche 1 QF C.A.F < 223 €	21 €
Tranche 2 QF C.A.F de 224 à 420 €	42 €
Tranche 3 QF C.A.F de 421 à 520 €	63 €
Tranche 4 QF C.A.F de 521 à 613 €	84 €
Tranche 5 QF C.A.F de 614 à 692 €	106 €
Tranche 6 QF C.A.F de 693 à 799 €	126 €
Tranche 7 QF C.A.F de 800 à 932 €	147 €
Tranche 8 QF C.A.F > à 933 €	168 €

Frais de scolarité - extérieurs	
Marne	232 €
Hors Marne	244 €

2. Coursus CHAM / CHAM (voix) / S2TMD	
Tout niveau : (forfait cursus)	
Frais de dossier	32 €
Frais de scolarité - Rémois	
Tranche 1 QF C.A.F < 223 €	Exonéré
Tranche 2 QF C.A.F de 224 à 420 €	Exonéré
Tranche 3 QF C.A.F de 421 à 520 €	Exonéré
Tranche 4 QF C.A.F de 521 à 613 €	Exonéré
Tranche 5 QF C.A.F de 614 à 692 €	Exonéré
Tranche 6 QF C.A.F de 693 à 799 €	Exonéré
Tranche 7 QF C.A.F de 800 à 932 €	Exonéré
Tranche 8 QF C.A.F > à 933 €	Exonéré
Frais de scolarité - Extérieurs	
Marne	Exonéré
Hors Marne	Exonéré

Tout niveau : Une discipline supplémentaire individuelle	
Frais de dossier	-
Frais de scolarité - Rémois	

Tranche 1 QF C.A.F < 223 €	31 €
Tranche 2 QF C.A.F de 224 à 420 €	64 €
Tranche 3 QF C.A.F de 421 à 520 €	95 €
Tranche 4 QF C.A.F de 521 à 613 €	127 €
Tranche 5 QF C.A.F de 614 à 692 €	159 €
Tranche 6 QF C.A.F de 693 à 799 €	191 €
Tranche 7 QF C.A.F de 800 à 932 €	222 €
Tranche 8 QF C.A.F > à 933 €	255 €
<u>Frais de scolarité - extérieurs</u>	
Marne	359 €
Hors Marne	380 €
<u>Tout niveau</u> : Inscription à une pratique collective supplémentaire	
Frais de dossier	-
<u>Frais de scolarité - Rémois</u>	
Tranche 1 QF C.A.F < 223 €	11 €
Tranche 2 QF C.A.F de 224 à 420 €	21 €
Tranche 3 QF C.A.F de 421 à 520 €	31 €
Tranche 4 QF C.A.F de 521 à 613 €	42 €
Tranche 5 QF C.A.F de 614 à 692 €	53 €
Tranche 6 QF C.A.F de 693 à 799 €	63 €
Tranche 7 QF C.A.F de 800 à 932 €	73 €
Tranche 8 QF C.A.F > à 933 €	84 €

Frais de scolarité - extérieurs	
Marne	117 €
Hors Marne	122 €

Tarif forfaitaire pour personne extérieure au CRR : Utilisation d'un box pour travail de l'instrument selon disponibilité	
Frais de dossier	54 €

Discipline Théâtre	
1. Initiation et cycle 1 : (forfait cursus)	
Frais de dossier	32 €
Frais de scolarité - Rémois	
Tranche 1 QF C.A.F < 223 €	11 €
Tranche 2 QF C.A.F de 224 à 420 €	21 €
Tranche 3 QF C.A.F de 421 à 520 €	31 €
Tranche 4 QF C.A.F de 521 à 613 €	42 €
Tranche 5 QF C.A.F de 614 à 692 €	53 €
Tranche 6 QF C.A.F de 693 à 799 €	63 €
Tranche 7 QF C.A.F de 800 à 932 €	73 €
Tranche 8 QF C.A.F > à 933 €	84 €
Frais de scolarité – Extérieurs	
Marne	117 €
Hors Marne	122 €

2. Cycle 2 : (forfait cursus)	
Frais de dossier	32 €
<u>Frais de scolarité - Rémois</u>	
Tranche 1 QF C.A.F < 223 €	16 €
Tranche 2 QF C.A.F de 224 à 420 €	31 €
Tranche 3 QF C.A.F de 421 à 520 €	48 €
Tranche 4 QF C.A.F de 521 à 613 €	63 €
Tranche 5 QF C.A.F de 614 à 692 €	79 €
Tranche 6 QF C.A.F de 693 à 799 €	94 €
Tranche 7 QF C.A.F de 800 à 932 €	111 €
Tranche 8 QF C.A.F > à 933 €	126 €
<u>Frais de scolarité – extérieurs</u>	
Marne	175 €
Hors Marne	184 €

3. Cycle 3 : (forfait cursus)	
Frais de dossier	32 €
<u>Frais de scolarité - Rémois</u>	
Tranche 1 QF C.A.F < 223 €	60 €
Tranche 2 QF C.A.F de 224 à 420 €	109 €
Tranche 3 QF C.A.F de 421 à 520 €	162 €
Tranche 4 QF C.A.F de 521 à 613 €	216 €
Tranche 5 QF C.A.F de 614 à 692 €	271 €
Tranche 6 QF C.A.F de 693 à 799 €	325 €
Tranche 7 QF C.A.F de 800 à 932 €	380 €

Tranche 8 QF C.A.F > à 933 €	433 €
<u>Frais de scolarité - extérieurs</u>	
Marne	607 €
Hors Marne	619 €

4. Cycle à Orientation Professionnel (COP) (forfait cursus)

Frais de dossier	32 €
<u>Frais de scolarité - Rémois</u>	
Tranche 1 QF C.A.F < 223 €	61 €
Tranche 2 QF C.A.F de 224 à 420 €	122 €
Tranche 3 QF C.A.F de 421 à 520 €	183 €
Tranche 4 QF C.A.F de 521 à 613 €	244 €
Tranche 5 QF C.A.F de 614 à 692 €	305 €
Tranche 6 QF C.A.F de 693 à 799 €	365 €
Tranche 7 QF C.A.F de 800 à 932 €	426 €
Tranche 8 QF C.A.F > à 933 €	487 €
<u>Frais de scolarité - extérieurs</u>	
Marne	661 €
Hors Marne	682 €

Cours optionnel supplémentaire de théâtre cycles 1, 2 et 3	
Frais de dossier	-
<u>Frais de scolarité - Rémois</u>	
Tranche 1 QF C.A.F < 223 €	11 €
Tranche 2 QF C.A.F de 224 à 420 €	21 €
Tranche 3 QF C.A.F de 421 à 520 €	31 €
Tranche 4 QF C.A.F de 521 à 613 €	42 €
Tranche 5 QF C.A.F de 614 à 692 €	53 €
Tranche 6 QF C.A.F de 693 à 799 €	63 €
Tranche 7 QF C.A.F de 800 à 932 €	73 €
Tranche 8 QF C.A.F > à 933 €	84 €
<u>Frais de scolarité - extérieurs</u>	
Marne	117 €
Hors Marne	122 €

5. Tarif forfaitaire pour personne extérieure au CRR (utilisation d'une salle de cours pour travail personnel selon disponibilité)	
Frais de dossier	54 €

LOCATION D'UN INSTRUMENT DE MUSIQUE

À l'entrée au conservatoire, les élèves ont la possibilité de louer un instrument de musique selon les disponibilités du parc instrumental. La location des instruments de musique est réservée aux élèves de l'initiation 2 à la fin du premier cycle instrumental, soit cinq ans au maximum.

CONDITIONS DE LOCATION

- L'entretien d'un instrument loué est à la charge de la famille. Celle-ci devra veiller à ce qu'il soit toujours en bon état de fonctionnement (changement des cordes par exemple).
- En cas de perte, de vol, de détérioration grave due à une négligence ou à un mauvais entretien de l'emprunteur, celui-ci devra remplacer l'instrument par un autre de même valeur.
- Il est de la responsabilité de l'emprunteur de souscrire une assurance (spécifique instrument) permettant de garantir l'instrument contre les risques de perte, de vol et de détérioration grave, qui engagent la responsabilité de l'emprunteur (voir votre assureur). Cette assurance est obligatoire pendant toute la durée de la location et il appartiendra à l'emprunteur de s'assurer de son renouvellement tous les ans.

LISTE DES INSTRUMENTS DISPONIBLES

Bois	Cuivres	Cordes	Polyphoniques
Flûte traversière	Cor	Violon	Guitare
Piccolo	Trompette	Alto	Xylophone
Clarinette	Cornet à pistons	Violoncelle	Clavinova
Basson	Trombone	Contrebasse	Harpe
Saxophone	Euphonium (tuba)		
Hautbois	Saxhorn		

RETRAIT DES INSTRUMENTS

1. Lors de son premier cours, le professeur d'instrument de votre enfant lui remettra un bon de retrait avec les références de l'instrument à louer.
2. Muni du bon de retrait, il faudra adresser un mail à Madame Sophie Ronsse, chargée de la location des instruments, en précisant :
 - Vos disponibilités pour un rendez-vous
 - Le nom de l'enseignant de l'élève
 - Le type d'instrument et ses références (ou mieux si vous en avez la possibilité, scanner le bon de retrait rempli par l'enseignant).

3. Madame Ronsse vous répondra par mail en vous fournissant la valeur d'assurance de l'instrument, afin que vous puissiez prendre contact avec votre assurance, et un rendez-vous pour le retrait.
4. Au jour fixé pour le retrait de l'instrument, vous devrez vous présenter impérativement avec votre attestation d'assurance.

AUCUN INSTRUMENT NE SERA REMIS SANS ASSURANCE.

ADRESSE MAIL POUR LA LOCATION : sophie.ronsse@reims.fr

TARIFS DE LOCATION D'INSTRUMENTS 2024-2025

Droit de location Forfait annuel pour chaque instrument loué		Forfait entretien pour la location du même instrument pendant :	
1^{ère} année de location	68 €	1 année scolaire	31 €
2^e année de location	99 €	2 années scolaires	42 €
3^e année de location	126 €	3 années scolaires	58 €
4^e année de location	162 €	4 années scolaires	73 €
5^e année de location et au-delà	215 €	5 années scolaires	89 €
		Plus de 5 années scolaires	116 €
Remboursement du matériel musical non restitué			
Remboursement d'un instrument de musique et / ou d'un accessoire musical (archets notamment) en cas de non-restitution	À l'unité	Sans objet	Valeur d'assurance du matériel prêté

EXONÉRATIONS SUR LE TARIF DE LOCATION DES INSTRUMENTS

BÉNÉFICIAIRE DU RSA : exonération à 100 % sur présentation de l'attestation de la CAF de septembre 2024.

DEMANDEURS D'EMPLOI : exonération à 100 % uniquement pour les familles dont le quotient familial CAF ne dépasse pas la tranche 7, soit 932 €.

Aucune exonération ne sera appliquée sur le forfait entretien de fin de location.

LA MÉDIATHÈQUE DU CONSERVATOIRE

Pôle ressources pour les élèves et étudiants, outil pédagogique à l'usage des enseignants, la médiathèque est un lieu privilégié de rencontre et d'information autour de la musique, de la danse et du théâtre. La variété des collections proposées à la Médiathèque, contribue à faire de cet espace un lieu de découverte, d'échange et d'approfondissement.

Située au 1^{er} étage de l'établissement, dans un espace de près de 300 m², la médiathèque vous propose :

- un fonds documentaire riche de près de 22 000 documents (partitions, méthodes, livres, CD, DVD, revues),
- un espace de travail en mezzanine avec des usuels,
- un espace Jeunesse avec un fonds dédié (albums, contes, documentaires, livres-CD, livres-jeux, BD, mangas, CD, DVD),
- un accès multimédia avec accès internet, écoute de CD, consultation de DVD, concerts, auditions de classes...

HORAIRES D'OUVERTURE

Consultables sur le site internet du CRR : www.reims.fr (rubrique : la culture à Reims / conservatoire à rayonnement régional de Reims)

Fermeture pendant les vacances scolaires

MODALITÉS

L'inscription est gratuite et vous pouvez emprunter jusqu'à 15 documents pour une durée de 3 semaines (prêt renouvelable 1 fois) : dont 8 CD, 2 DVD, 2 BD, 3 revues.

CATALOGUE

Le catalogue est consultable en ligne, il permet un accès à l'ensemble du catalogue des bibliothèques de la ville de Reims : www.bm-reims.fr, il permet aussi la réservation de documents à distance.

LE PERSONNEL DE LA MÉDIATHÈQUE

Anne-Marie Andrieu, responsable

03 26 35 61 56

Anne-marie.andrieu@reims.fr

INFOS PRATIQUES

Qui contacter ? crr-servicescolarite@mairie-reims.fr

SERVICE SCOLARITÉ

Vanessa Lemoine, cheffe de service
vanessa.lemoine@reims.fr

Christine Bertin, chargée de scolarité
Danse / théâtre / Formation musicale / CHAM / CHAD / CHAV / Emplois du temps
christine.bertin@reims.fr

Isabelle Maj, assistante de gestion administrative
Scolarité
Instruments / chant / musique de chambre / Examens / emplois du temps
isabelle.maj@reims.fr

Louise Grimont, secrétaire chargée de scolarité
louise.grimont@reims.fr

Sophie Ronsse, chargée de location des instruments
sophie.ronsse@reims.fr

Pour signaler une absence :
crr-servicescolarite@mairie-reims.fr

Pour les orchestres :
Alexandre Milhano, régisseur d'orchestre au Service Action Culturelle
alexandre.milhano@reims.fr

Horaires d'ouverture au public du service scolarité

LUNDI	8 H 30 – 12 H	13 H 30 – 18 H
MARDI	FERMÉ	13 H 30 – 18 H
MERCREDI	8 H 30 – 18 H	
JEUDI	8 H 30 – 12 H	13 H 30 – 18 H
VENDREDI	FERMÉ	13 H 30 – 17 H

La liste des enseignants du conservatoire est consultable sur le site internet : www.reims.fr

Rubrique : « La culture à Reims / Conservatoire à rayonnement régional de Reims »

ANNEXE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSERVATOIRE

Extrait du règlement intérieur
Délibération CM-2014-40 du 17 février 2014

CARNET DE CORRESPONDANCE

Un carnet de correspondance est remis aux élèves à chaque rentrée. Il rappelle les principaux éléments de fonctionnement du CRR. En outre, il comporte des bulletins d'absence à destination des parents pour leur permettre de justifier facilement et rapidement toute absence.

Il constitue le premier moyen de communication entre le CRR et ses usagers. Son usage et sa consultation doivent donc être réguliers et systématiques chaque semaine.

ATTITUDE ET LAÏCITÉ

Le CRR étant un établissement public et laïc, le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves, ou tout autre usager, manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

Il est demandé aux élèves du CRR une attitude convenable, le respect des personnes, des biens et des locaux

ASSIDUITÉ – ABSENCE

L'assiduité à l'ensemble des cours définis par le règlement des études est une nécessité absolue. Tout manquement à ce devoir expose l'élève à des mesures disciplinaires telles que prévues ci-après.

Il importe à tout élève de tenir compte, lors de son inscription ou réinscription, de l'investissement personnel nécessaire pour faire face aux exigences d'un enseignement artistique complet.

Toute absence doit être signalée et justifiée systématiquement par écrit au service Scolarité dans les plus brefs délais.

Toute absence non justifiée fera l'objet d'un avertissement d'absence.

À partir de 3 avertissements d'absence comptabilisés dans une même année scolaire, l'élève sera considéré comme démissionnaire.

ABSENCES NON JUSTIFIÉES – RADIATION

Toute absence non justifiée aux contrôles, examens et concours entraîne de facto la radiation de l'élève.

MESURES DISCIPLINAIRES ET OBLIGATIONS

Elles s'appliquent à tout élève ou étudiant pour manque de travail, d'assiduité ou faute de conduite.

Les sanctions disciplinaires sont de deux ordres :

Sanctions prises par la direction

Avertissement de discipline : il est consigné dans le dossier de l'élève (manque de travail, problème de discipline...). Il peut être assorti d'un travail particulier à réaliser (devoir écrit...)

Exclusion temporaire de l'établissement : elle peut avoir une durée d'une à quatre semaines, en cas de faute grave (dégradation de matériel, non-respect des personnes, des règlements...)

Interdiction de se présenter à un examen de fin de cycle : en cas de fort absentéisme, de manque de travail récurrent...

Les sanctions prononcées par la direction n'excluent pas le passage en conseil de discipline et une éventuelle sanction de celui-ci.

Sanctions prises par le conseil de discipline

Exclusion jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

Radiation définitive pour toute raison jugée suffisamment grave (harcèlement, vol, introduction de produits illicites, violence physique ou morale, atteinte aux bonnes mœurs ou à la sécurité ...)

Dans ce cas, l'élève ne sera plus admis à fréquenter le CRR.

C'est la direction qui, après consultation du conseil pédagogique, réunit le conseil de discipline lorsqu'il l'estime nécessaire au regard du présent règlement.

Dans l'attente de la réunion du conseil de discipline, les élèves peuvent être exclus temporairement.

En cas d'exclusion ou de radiation, le droit d'inscription n'est pas remboursé.

L'ensemble des sanctions prévues par cet article n'exclut pas tout recours à l'action judiciaire.

INSCRIPTION

Aucun élève ne peut être inscrit dans un autre établissement public d'enseignement artistique, sans l'autorisation de ses professeurs et de la direction. L'élève sera immédiatement radié des listes du conservatoire, sans pouvoir prétendre à aucun remboursement des sommes perçues ou à une exonération de la dette contractée auprès de la ville de Reims

SCOLARITE

La fréquentation des classes de formation musicale est obligatoire pour toutes les classes d'instruments, de chant ou de danse. La fréquentation des classes de pratiques collectives est obligatoire pour toutes les classes d'instruments et de chant. Chaque élève devra participer à l'activité collective à laquelle il aura été affecté sans aucune dispense sauf cas de force majeure. La participation aux cours de danse est subordonnée à la présentation d'un certificat médical.

ACTIVITÉS PUBLIQUES DU CONSERVATOIRE

Les activités publiques d'un élève du CRR conçues dans un but pédagogique et d'animation en concertation avec les professeurs, sont obligatoires pour les élèves concernés, car faisant partie intégrante de leur formation.

Elles sont prioritaires sur tout autre engagement extérieur à l'établissement. L'absence lors des manifestations que le Conservatoire peut être amené à organiser (concerts, animations, auditions, spectacles...) est assimilée à l'absence aux examens (cf. article 9.1.4).

Toute activité publique se déroulant dans un cadre extérieur au CRR et engageant l'appellation "Conservatoire à Rayonnement Régional" est soumise à l'autorisation du directeur après consultation des enseignants.

CONGÉS EXCEPTIONNELS

Conformément au règlement des études, un congé par élève et par discipline, peut être accordé pour une année scolaire, pour des motifs exceptionnels, sous validation de la direction. Ce congé est non renouvelable.

L'élève devra faire une demande de réintégration dans son cursus pour la rentrée suivante conformément au règlement des études. Cette réintégration peut faire l'objet d'un test d'entrée pour contrôle de son niveau.

STUDIOS ET SALLES DE TRAVAIL

Des studios de travail ou des salles sont mis à la disposition des élèves qui en font la demande, et sont attribués en fonction des disponibilités.

Une feuille de présence doit être obligatoirement signée à l'arrivée de l'élève et à son départ. Une clef sera remise à l'élève en fonction des disponibilités de salle.

Tout élève ne restituant pas sa clé en sortant de l'établissement s'expose à des sanctions. Il en ira de même pour toute dégradation constatée durant ce prêt.

Les élèves ne peuvent, en aucun cas, utiliser les locaux du CRR pour y donner, ou recevoir, des leçons particulières, de caractère privé.

HALL D'ACCUEIL

Le hall d'accueil du CRR est équipé de tables, de chaises et de distributeurs divers, créant un espace de convivialité. C'est un lieu d'échange, d'attente de cours, voire de détente.

Les boissons et consommations diverses ne sont pas autorisées en dehors de cet espace. Conformément à la législation des lieux publics, il est rigoureusement interdit de fumer et de boire de l'alcool dans tout le conservatoire.

VOLS

Le conservatoire et la ville de Reims ne sont pas responsables des vols perpétrés dans l'établissement.

MEMO

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....


.....

.....

.....

.....

.....



A series of 18 horizontal dotted lines for writing, arranged in 9 pairs. The lines are evenly spaced and extend across most of the page width.

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT REGIONAL DE REIMS

20 rue Gambetta – 51100 Reims
03 26 35 61 35
crr-reims.fr

EN BUS

Arrêt « Cathédrale »
Lignes 2, 3, 4, 5, 6, 9, 16, CityBus
(susceptible d'évolution en fonction des travaux Voie des Sacres)

EN VOITURE

Parking conservatoire payant
22 rue Gambetta – 51100 Reims
(Champagne parc auto : 03 26 05 40 06)

HORAIRES D'OUVERTURE

Hors vacances scolaires

Du lundi au jeudi de 8 h à 21 h 30
Le vendredi de 8 h à 20 h 30
Le samedi de 9 h à 16 h 30

Pendant les vacances scolaires

Du lundi au vendredi
De 9 h à 16 h 30

www.reims.fr




Conservatoire
à Rayonnement Régional
MUSIQUE - DANSE - THEATRE

Reims.fr
L'effervescence culturelle